

COMMUNAUTÉ
DE COMMUNES DU
VAL
D'ESSONNE

Développement Durable

RAPPORT 2024



Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parvis des Communautés BP 29 - 91610 Ballancourt-sur-Essonne
☎ 01 64 93 21 20 ✉ ccve@ccvalessonne.com
www.valessonne.fr



Préambule

Suite à la loi du « Grenelle II » de l'Environnement de juillet 2010 et au décret n°2011-687 du 17 juin 2011 – relatif au rapport sur la situation en matière de développement durable dans les collectivités territoriales –, **les collectivités de plus de 50 000 habitants sont soumises à la présentation, préalablement à celle du budget, d'un rapport sur la situation en matière de développement durable de leur territoire.**

Plus récemment, la loi du 22 août 2021 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets est venue renforcer cette obligation. En effet, **référence doit-être désormais faite aux objectifs de développement durable (ODD)** inscrits au programme de développement durable à l'horizon 2030, adopté le 25 septembre 2015 par l'Assemblée générale des Nations Unies.

Ce rapport s'inscrit dans un contexte de transparence et d'information à destination des citoyens. Il est aussi en lien étroit avec le Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-PCAET), en cours d'élaboration, qui permettra :

- La coordination de l'ensemble des politiques publiques du territoire ;
- L'identification des leviers de développement économique en y intégrant l'aménagement commercial et l'agriculture, tout en prévoyant les logements, les équipements, la mobilité nécessaire aux concitoyens ;
- L'intégration d'une stratégie de transition énergétique et d'adaptation au changement climatique.



Conformément au cadre réglementaire, **le rapport sur la situation en matière de développement durable comprend :**

- **Le bilan des actions conduites au titre des politiques publiques** mises en œuvre par la Communauté de communes du Val d'Essonne sur son territoire ;
- **Le bilan de la gestion de son patrimoine, de son fonctionnement et de ses activités internes** dont, sont parties intégrantes, les modalités d'élaboration, de mise en œuvre et d'évaluation de l'ensemble de ces politiques publiques et actions.

A ce dernier titre, le rapport comprend le bilan annuel de la stratégie numérique responsable mentionnée au I de l'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 et précise le programme d'actions mis en place pour assurer la réduction de la consommation d'énergie des bâtiments ou des parties de bâtiment à usage tertiaire dont la collectivité territoriale est propriétaire, dans un objectif de respect des obligations prévues à l'article L. 174-1 du code de la construction et de l'habitation. Il précise également les actions conduites au titre de la loi anti-gaspillage pour une économie circulaire » du 10 février 2020, ou loi AGEC.

Sommaire

Préambule	2
Sommaire.....	3
Introduction.....	4
<i>Sur le territoire de la Communauté de communes</i>	6
Lutte contre le changement climatique	6
Planifier la lutte contre le changement climatique	7
Contribuer à la rénovation énergétique	11
Favoriser les pratiques de mobilité durable	13
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	17
Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations	18
Collecter et valoriser les déchets ménagers	19
Valoriser le patrimoine naturel	23
Assurer une diffusion responsable de l'information	26
Epanouissement de tous les êtres humains	28
Agir en faveur de l'accès aux soins.....	29
Permettre l'accès à la culture pour tous	31
Permettre l'accès au sport pour tous.....	39
Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes	44
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	45
Maintenir une cohésion sociale sur le territoire.....	46
Accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi et la formation	49
Assurer une équité territoriale.....	50
Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables	54
Soutenir l'économie locale et les initiatives durables	55
Soutenir le développement d'une agriculture durable et la consommation de produits locaux.....	61
Amener à un usage plus responsable du numérique	64
<i>Au sein de la Communauté de communes</i>	66
Lutte contre le changement climatique	66
Mettre en œuvre le plan de transition du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)	66
Utiliser des véhicules à faibles émissions	69
Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources	70
Prévenir la production des déchets	70
Epanouissement de tous les êtres humains	71
Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale	71
Assurer la formation du personnel et favoriser l'accueil de stagiaires	71
Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes	72
Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations	73
Employer des personnes porteuses de handicap	73
Proposer un « pack social »	73
Proposer une journée de cohésion pour le personnel	73
Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables	74
Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics.....	74
Mettre en œuvre une stratégie numérique responsable	76
<i>Eléments déterminants de la démarche</i>	77
1^{er} et 2^{ème} éléments : l'organisation du pilotage et la transversalité des approches	77
3^{ème} élément : La participation des habitants et des acteurs locaux	78
4^{ème} et 5^{ème} facteurs : l'évaluation partagée et l'amélioration continue	78
et des acteurs locaux	78

Introduction

Créée le 11 décembre 2002, la Communauté de communes du Val d'Essonne (CCVE) est composée de **21 communes**. Elle compte, au 1^{er} janvier 2025, **63 778 habitants**.

Quelques chiffres :

- ➡ 5 000 entreprises et commerces, 19 pôles d'activités, 15 600 emplois ;
- ➡ 3 gares RER (Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté Alais, MenneCY) ;
- ➡ Le Parc naturel régional du Gâtinais français dont 9 communes du territoire sont membres et dont une est associée ;
- ➡ 19 310 hectares dont 81 % d'espaces naturels et forestiers.

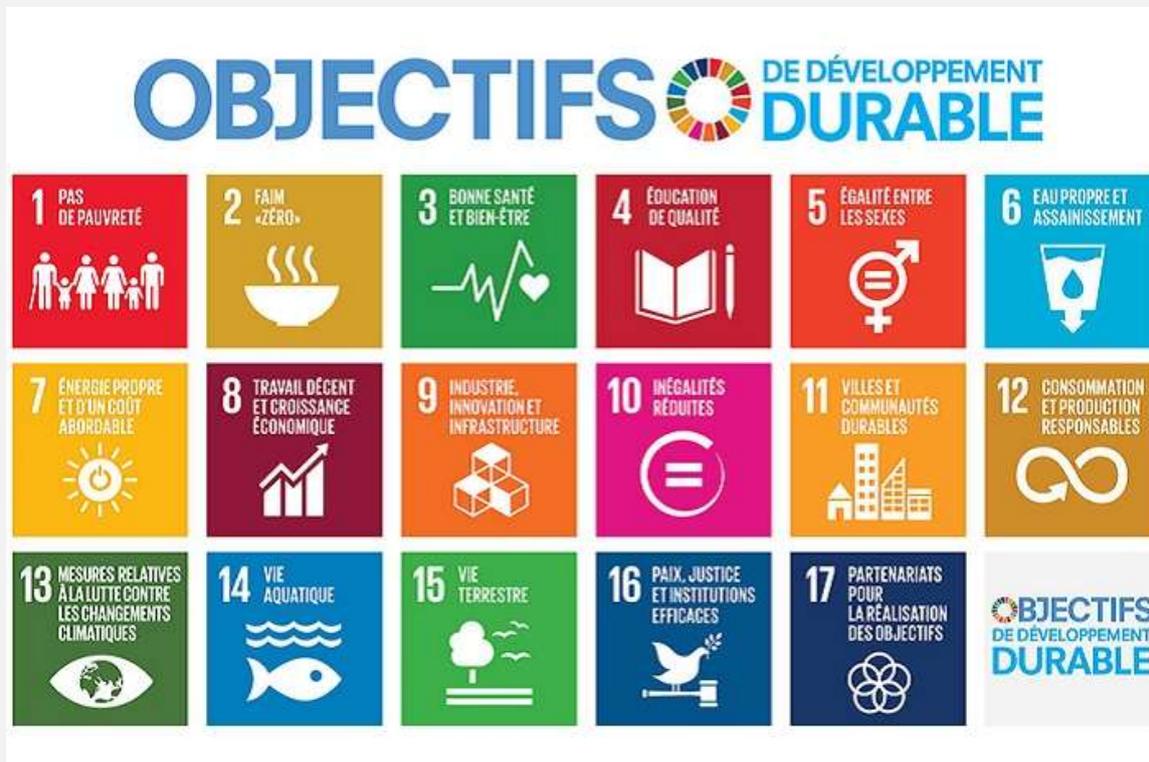
Carte de la Communauté de communes du Val d'Essonne



La CCVE s'inscrit sur un territoire périurbain à dominante rurale. Son histoire et les traditions locales ont forgé un paysage semi-urbain de type villageois où agriculture et architecture traditionnelle se maintiennent. Elle bénéficie, par le biais, notamment, de la rivière Essonne et de ses affluents, d'un patrimoine naturel riche.

Face aux problématiques environnementales, à l'intensification des flux automobiles, à l'évolution des activités et à la périurbanisation, **la CCVE doit parvenir à concilier développement de son territoire, respect de l'environnement et préservation de son patrimoine naturel et culturel.**

Son action vise donc les finalités définies dans le cadre de référence national (lutte contre le réchauffement climatique, préservation des milieux et des ressources, épanouissement de tous les êtres humains, cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations et développement basé sur des modes de production et de consommation responsables). Elle s'inscrit également dans le Programme de développement durable à l'horizon 2030 qui fixe 17 objectifs de développement durable.



Sur le territoire de la Communauté de communes

Lutte contre le changement climatique

La lutte contre le réchauffement climatique consiste essentiellement en la réduction des émissions de gaz à effet de serre qui contribuent sensiblement, à l'échelle planétaire, à une hausse des températures. Les collectivités territoriales ont une responsabilité forte en tant que décideurs locaux, et plusieurs outils ainsi que de nouvelles réglementations incitent les territoires à faire des choix énergétiques durables.

Concrètement, cela peut se traduire par l'élaboration d'un Plan Climat Energie Air Territorial, une meilleure maîtrise des consommations d'énergie, la gestion concertée des bâtiments publics, la rénovation, la réhabilitation urbaine, la promotion des énergies renouvelables, la promotion du transport collectif et la mise en place d'infrastructures pour les mobilités actives.



Planifier la lutte contre le changement climatique

Elaboration du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT valant PCAET)

Dans le cadre de ses compétences « Aménagement de l'espace communautaire » et « Développement durable », la **Communauté de communes élabore actuellement son Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT valant PCAET)**. Il s'agit d'un document de planification territoriale définissant les grandes orientations d'aménagement pour le territoire (en matière de logement, de transport, d'urbanisme, etc.) ainsi que des actions de lutte contre le dérèglement climatique (actions en faveur de la rénovation énergétique, de la mobilité douce, et en lien avec la préservation de l'environnement).

L'année 2024 a permis la réalisation de la phase 8 (Elaboration du Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et du plan d'action du Plan Climat Air Energie Territorial.



Le DOO définit des orientations localisées et parfois chiffrées autour de 3 grands thèmes :

- Développement économique, agricole et commerce ;
- Logement, mobilités, équipements et services ;
- Transitions écologique et énergétique, préservation des ressources naturelles.

Il fixe des orientations applicables aux projets soumis à autorisation d'exploitation commerciale, au travers de son document d'aménagement artisanal, commercial et logistique (DAACL). **En tant que document « exécutoire », l'ensemble des outils de rang inférieur (dont les Plans Locaux d'Urbanisme (PLU)) devront s'y rendre compatible.**

Au regard des enjeux de ce document, des ateliers et plusieurs réunions ont été organisées avec les élus pour s'assurer de la traduction réglementaire des enjeux préalablement définis. Les partenaires tels que la Région Ile-de-France, la Direction Départementale des Territoires de l'Essonne et le parc naturel régional du Gatinais Français ont également été rencontrés.

En parallèle, une exposition itinérante grand public a été réalisée. Elle actuellement déployée sur l'ensemble du territoire.

Enfin, le dossier global de concertation composé de la délibération de prescriptions, des diagnostics, de l'Etat Initial de l'Environnement, du Projet d'Aménagement Stratégique et des livres blancs sont consultables au siège de la Communauté de communes ainsi que sur son site Internet (<https://valessonne.fr/projets/elaboration-scot-pcaet>).

Réalisation d'un îlot de fraîcheur sur le parvis des communautés

Dans le cadre du dispositif « Petites Villes de Demain », la réalisation d'un îlot de fraîcheur a été programmée dans une double perspective :

- Renforcer et valoriser la présence de la nature en ville pour un cadre de vie plus agréable
- Lutter contre les effets d'îlot de chaleur urbain et renforcer la perméabilité des sols

Il sera créé sur une esplanade entièrement minérale et située devant un pôle de services publics : le siège de la CCVE et son Espace France Services ainsi que la médiathèque communale.

La végétalisation de ce parvis a plusieurs objectifs :

- Adapter le milieu urbain au changement climatique.
La végétalisation de cet espace permettra de réduire l'effet d'îlot de chaleur. Cela en baissant les températures par la protection des rayonnements du soleil et en créant une zone d'ombrage. La désimperméabilisation du sol par l'ouverture de fosses de plantation permettra également l'infiltration des eaux pluviales dans le sol.
- Améliorer la qualité du cadre de vie des habitants en général et de l'accueil des administrés de la CCVE et de son Espace France Services en particulier, des usagers de la médiathèque par ailleurs.
La création d'un cadre verdoyant devant ces équipements publics pourra aussi servir aux activités événementielles portées ou partagées par la CC et la commune au sein de la médiathèque (animations culturelles, touristiques et de loisirs, grandes causes ...mais aussi marchés, brocantes, kermesse, etc....) et de détente (flânerie, sport, ou attente extérieure lorsque les conditions météorologiques le permettent etc....).

La proposition comprend la plantation d'un mail d'arbres respectant les contraintes des réseaux connus, l'éclairage public et le quadrillage minéral en place, avec la mise en place d'accessoires de plantation (corsets, tuteurage, etc.), la création d'un massif arbustif en complément de ceux déjà présents, et l'implantation de supports vélos de type arceau au plus près du siège de la Communauté de Communes du Val d'Essonne.

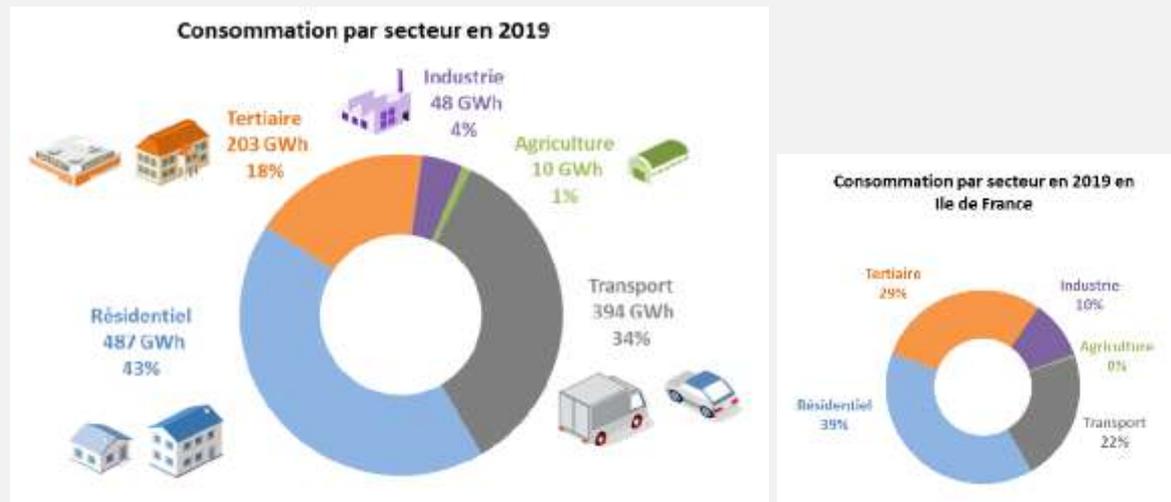
A ce stade le coût prévisionnel est de 82 000 euros environ et un cofinancement sera sollicité auprès de la RIF au titre des Îlots de Fraîcheur à hauteur de 50 %.

Elaboration d'un schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération

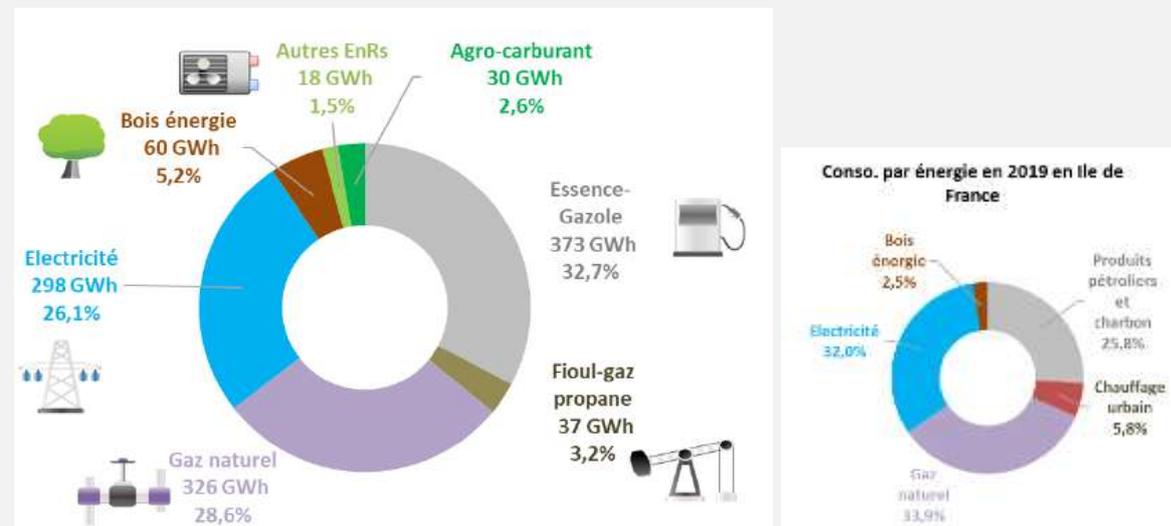
Afin de disposer d'un outil de planification permettant la définition d'une stratégie de transition énergétique transversale et partenariale, la Communauté de communes du Val d'Essonne a lancé, en 2024, son schéma de développement des énergies renouvelables et de récupération.

En partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français, ce schéma vise à définir les modalités d'accroissement du taux de couverture des consommations énergétiques du territoire par les énergies renouvelables. **Estimé à 16 % en 2017, il doit atteindre 33% en 2030 (taux fixé dans le SCoT-AEC).**

Consommations énergétiques en 2019

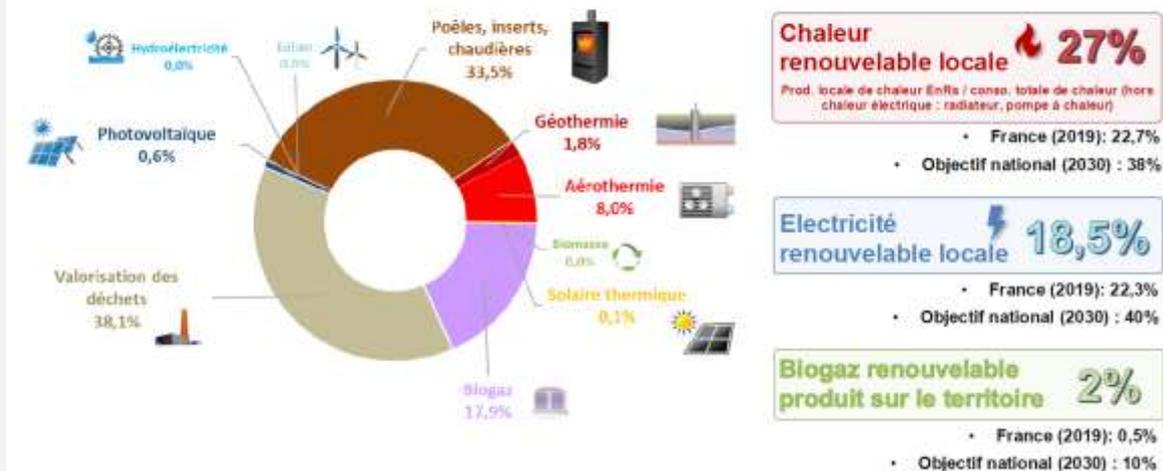


Energies consommées en 2019



Production d'énergie renouvelable en 2019

Production d'énergie **renouvelable** en 2019 : **178,6 GWh/an**, soit **16%** de la consommation d'énergie



Le schéma directeur des énergies renouvelables et de récupération permettra d'étoffer et de diversifier la production d'énergie renouvelable, de favoriser et d'organiser la mise en œuvre de la production d'énergies renouvelables, la valorisation des énergies de récupération et d'expérimenter la mise en œuvre de projets opérationnels.

Le coût total de l'étude s'élève à 16 492,83 € TTC.

En parallèle, l'étude permet d'effectuer un suivi des zones d'accélération des énergies renouvelables à déterminer par les communes, dans le cadre de la loi du 10 mars 2023 relative à l'accélération de la production d'énergies renouvelables, devaient définir avant le 31 décembre 2023.

Contribuer à la rénovation énergétique

La rénovation énergétique des logements et des bâtiments tertiaires répond à un triple enjeu : lutter contre le changement climatique, soutenir le pouvoir d'achat et améliorer le confort des logements.

Sur le territoire de la Communauté de communes, **le bâtiment est le troisième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre**. Il représente, en 2019, 21 % des émissions de CO2 et 43 % de la consommation d'énergie finale.

Depuis 2021, afin de favoriser les travaux de rénovation énergétique, la Communauté de communes, en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français et le Département de l'Essonne déploie un Espace France Rénov'.

L'Espace France Rénov' qui fait également l'objet d'une fiche action du dispositif Petite Ville de Demain (PVD) permet l'obtention :

- D'informations et de conseils sur les travaux de rénovation énergétique les plus efficaces, sur les matériaux et les équipements existants, sur les dispositifs financiers, etc. ;
- D'informations et de conseils personnalisés (assistance à l'utilisation des plateformes, définition des travaux de rénovation, premières indications du plan de financement, informations sur la qualité et le contenu des devis) ;
- D'un accompagnement pour la réalisation des travaux de rénovation globale (visite de l'habitation, réalisation d'un diagnostic thermique, aide au choix du programme de travaux, etc. ;
- D'un accompagnement complet pour une rénovation globale (suivi de chantier, accompagnement dans la prise en main du logement, sensibilisation aux écogestes).

Bilan 2024

Cibles	Acte	Objectifs	Résultat	Part de l'objectif
Ménages et copropriétés	Information de premier niveau	261	502	192 %
	Conseils personnalisés	75	226	300 %
	Accompagnement pour la réalisation de leurs travaux de rénovation globale	36	32	88 %
	Accompagnement dans l'avancement de leur chantier de rénovation globale	5	1	20 %
Petit tertiaire	Information de premier niveau	51	8	15 %
	Conseils personnalisés	24	1	4 %
TOTAL		452	770	170 %

Une permanence a été mise en place à l'Espace France Service. Un conseiller accueille sur rendez-vous, tous les jeudis après-midi, les porteurs de projets de rénovation énergétique.

 **En 2024, la contribution financière annuelle de la CCVE à l'espace France Rénov' s'est élevée à 27 500 €.**

En 2024, dans le cadre de la loi n° 2021-1104 portant lutte contre le dérèglement climatique et renforcement de la résilience face à ses effets (dite « Climat et Résilience »), l'Agence nationale de l'habitat (Anah) a été habilitée à concourir au service public de la performance énergétique de l'habitat.

A ainsi été créé, le Pacte Territorial France Rénov'. Afin de déployer ce dispositif et pérenniser l'Espace France Rénov', une nouvelle convention de partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français pour la période 2025-2027 a été signée.

Cette nouvelle convention prend effet au 1^{er} janvier 2025. **Elle permet la mise en place d'actions visant l'information et le conseil des ménages sur toutes les thématiques de l'amélioration de l'habitat (rénovation énergétique, travaux d'adaptation, sobriété énergétique, lutte contre l'habitat indigne, copropriétés non dégradées, rénovation des logements locatifs).**



Favoriser les pratiques de mobilité durable

Les déplacements font partie du quotidien. Mais, parce qu'ils sont majoritairement réalisés en voiture individuelle fonctionnant aux carburants fossiles, ce sont des contributeurs majeurs à la pollution de l'air et au changement climatique.

Sur le territoire de la Communauté de communes, **le secteur des transports est le deuxième secteur le plus émetteur de gaz à effet de serre. Il représente, en 2021, 34 % des émissions de Co2 et 33,8 % de la consommation d'énergie finale.** Transformer les pratiques de mobilité constitue donc une priorité pour la transition écologique.

Les études réalisées sur le territoire ont montré que la voiture reste le mode de déplacement privilégié. La part des ménages possédant au moins 1 voiture est de 93,3 % en 2019 (source : Insee – RP 2019).

En matière de transports en commun, la CCVE dispose de :

- Gares (RER D) : Ballancourt-sur-Essonne, La Ferté-Alais et Mennecey ;
- 10 lignes régulières ;
- 5 lignes en TAD labélisé IDFM ;
- 24 lignes régulières à vocation scolaire ;
- 2 services de bus soirée pour desservir tout le territoire de la CCVE au départ des deux gares Mennecey (RER D) et Bouray-Sur-Juine (RER C) ;
- 1 service de Transport d'utilité sociale et solidaire (TUS) : opéré par l'association Essonne Mobilités sous maîtrise d'ouvrage CCVE jusqu'au 10/01/2025 ;
- 21 circuits spéciaux scolaires, 1 142 enfants inscrits aux transports scolaires pour l'année scolaire 2024/2025.

Amélioration et développement des lignes régulières

Dans le cadre de la convention partenariale qui lie Île-de-France mobilités à la CCVE entend jouer un rôle dans le fonctionnement quotidien des lignes de bus des contrats d'exploitation passés entre IDFM et l'opérateur de transport, ainsi que sa participation financière à l'exploitation desdites lignes.

Ainsi, dans ce cadre, les parties affirment leur volonté partagée de mettre en place une offre de transport collectif routier adaptée aux besoins de mobilité du territoire, dans de bonnes conditions socio-économiques, et de travailler à la qualité et à la performance du service rendu.

Elles inscrivent leurs relations dans un partenariat fondé sur la transparence et la clarté des engagements de chacun. Concernant le rôle qu'exerce la CCVE et défini dans la convention, notre collectivité œuvre et participe au développement et à l'amélioration de la desserte en transport en commun sur son territoire en tant que relais territorial.

Pour 2024, la Communauté de communes a proposé plusieurs évolutions d'offres de transport à Ile-de-France Mobilités qui a répondu favorablement aux demandes suivantes :

- Ligne 4323 : Renforcement de l'offre avec mise en place de véhicules supplémentaires

Projet de Schéma Directeur des lignes de cars express

Suite aux différents échanges entre Île-de-France Mobilités et le service Transport et Mobilités de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, la mise en place d'une **liaison Express entre la commune de Ballancourt-sur Essonne et Evry-Courcouronnes est à l'étude. Elle pourrait voir le jour en 2026.** Une voie réservée sur l'autoroute A6 est une des conditions pour la réussite de ce projet. La CCVE a confirmé l'intérêt de cette liaison majeure par courrier auprès d'IDFM.

Transport d'utilité sociale et Solidaire (TUS)

La Communauté de Communes du Val d'Essonne a souhaité compléter ses offres de transport par la **prise en charge d'un Transport d'Utilité Sociale et Solidaire (TUS)** pour les personnes dont l'accès aux transports publics, collectifs ou particuliers est limité du fait de leurs revenus (personnes bénéficiant du RSA ou d'allocations spécifiques de solidarité). En fonction de la fréquentation du service, il peut aussi être ouvert aux habitants de plus de 65 ans.

Le principe de desserte est basé sur un système « porte-à-porte » : du domicile vers des pôles générateurs de déplacements établis (gares, commerces, services administratifs et médico-sociaux) dans un rayon de 50 km, avec mise à disposition d'un véhicule de 5 places, entre 7h et 19h du lundi au vendredi et entre 9h et 19h le samedi.

Seules, des associations régies par la loi du 1er juillet 1901 peuvent organiser des services de transport de ce type. Pour la Communauté de communes, il est assuré par l'association Essonne Mobilités actuellement en situation de redressement judiciaire. Un repreneur est recherché afin d'assurer la poursuite de l'activité.

A ce jour, sont recensés 276 dossiers d'inscription avec 130 utilisateurs réguliers.

 **Au total, entre août 2022 et septembre 2024, 3 930 courses ont été réalisées**

Gestion des circuits spéciaux scolaires

Suite au lancement d'appel d'offre pour le renouvellement du marché dans le cadre de l'exploitation des circuits spéciaux scolaires, **les Cars Bleus ont à nouveau été désignés par Ile-de-France Mobilités pour une période de 4 ans, à partir de la rentrée scolaire 2022/2023** pour l'exploitation des 21 circuits spéciaux scolaires du territoire.

Des adaptations et/ou modifications ont été apportées sur certaines lignes en tenant compte du règlement régional des circuits spéciaux scolaires.

 **1 142 élèves inscrits sur les 21 circuits spéciaux scolaires (au 30 septembre 2024) :**

- > **390 élèves du primaire ;**
- > **752 collégiens et lycéens.**

Pour l'année scolaire 2024/2025, les tarifs de la carte Scol'R sont les suivants :

- 24 € pour les élèves du primaire (élémentaires et maternelles) ;
- 50 € pour les collégiens et lycéens non boursiers ;
- 25 € pour les collégiens et lycéens boursiers.

Ces tarifs représentent le reste à charge payé par les parents après déduction de la participation financière de 160 000 € de la CCVE, d'IDFM et du CD 91 pour les collégiens sur le coût des cartes de transport Scol'R.

Cette participation a bénéficié à l'ensemble des 1 611 élèves du territoire qui empruntent les lignes circuits spéciaux scolaires gérées par la CCVE (carte Scol'R), ainsi que les lignes régulières à vocation scolaire (carte Optile – convention avec les transporteurs KEOLIS et Francilité Ouest Essonne). Par ailleurs, afin de faciliter les déplacements des élèves, la CCVE prend en charge les abonnements Imagin'R des élèves concernés par les demandes de cartes scolaires bus au-delà de 4 sections. A la rentrée 2023, compte tenu des dysfonctionnements qui ont pu être constatés, la Communauté de communes a interpellé Île-de-France Mobilités et le transporteur afin que puisse être améliorée la qualité du service proposé.



Bus assurant un circuit scolaire sur le territoire de la CCVE

Pour les élèves des établissements privés et scolarisés sur les lignes gérées par Transport Sud Essonne, une campagne d'information est mise en place pour le remboursement des frais liés au paiement des cartes de transport.

Le service Transport a enregistré 287 demandes reçues sur un total de 459 élèves du territoire de la CCVE inscrits sur les lignes gérées par Transport Sud Essonne.

Mise en œuvre du Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables

Le **nouveau Schéma Directeur d'Aménagements Cyclables (SDAC)** du Val d'Essonne a été adopté lors de la séance communautaire du **26 septembre 2023**. Il entre désormais dans sa phase opérationnelle.

Ce schéma repose sur des études menées en concertation avec les communes afin d'assurer la faisabilité et la cohérence technique et financière du projet.

Pour soutenir cette dynamique, la CCVE a présenté sa candidature à l'**Appel À Programme (AAP) Territoires Cyclables** en fin d'année 2023. La qualité technique du projet et le mode de gouvernance proposé par le bloc local ont été salués par l'État, qui a désigné la CCVE lauréate de cet AAP. **Une subvention de l'État, représentant 50 % des coûts, a été attribuée, avec un plafond fixé à 3 714 763,91 € sur une période de 6 ans.**

Sur les **134 km d'aménagements cyclables programmés**, **57 km seront réalisés entre 2024 et 2029**, répartis sur **33 nouveaux itinéraires**. Ce schéma intègre les infrastructures existantes et les projets à venir, avec une stratégie priorisant :

- Les déplacements du quotidien, notamment les trajets domicile-travail et domicile-études ;
- Les liaisons vers les grands sites touristiques ;
- La sécurisation des parcours cyclables.

Le programme d'aménagements cyclables a été validé par l'État à hauteur de **7 429 527.62 € H.T**, avec un engagement de subvention plafonné à 50 % des actions projetées. Ce financement reste conditionné à l'engagement de l'EPCI et des co-financeurs inscrits dans l'AAP. Ainsi, une optimisation des cofinancements de la Région et du Département sera nécessaire tout au long de l'exécution du plan d'actions.

En complément, le projet de la CCVE a été retenu dans le cadre de l'**Appel à projets ADEME AVELO 3**, permettant au territoire de bénéficier d'un accompagnement technique et financier de l'ADEME. Dans cette perspective, la CCVE a désigné un bureau d'études pour assurer l'accompagnement en maîtrise d'œuvre des futurs aménagements cyclables.

Ce SDAC marque une étape majeure dans le développement des mobilités douces au sein du Val d'Essonne, en renforçant l'attractivité et la durabilité du territoire.



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

La biodiversité est une composante essentielle de la durabilité des écosystèmes, dont dépendent les sociétés humaines. Les biens et services apportés par la biodiversité (aliments, matières premières, substances actives, capacité d'auto-épuration...) sont en effet nombreux. De même, le caractère vital des milieux et des ressources qui composent l'environnement planétaire (eau, air, sols...) fait de leur préservation une priorité.

A l'instar de la biodiversité, l'eau fait partie du patrimoine commun de l'humanité. Sa protection et le développement de la ressource utilisable sont d'intérêt général.

Ayant des compétences dans le domaine de la gestion de l'eau et des milieux naturels, les territoires sont au cœur de la gestion de ces ressources. Ils sont idéalement placés pour mener une réflexion sur l'état des milieux, des pressions, des acteurs de ces pressions, et sur les réponses qui sont à apporter. Leur action peut se traduire par une gestion écologiquement rationnelle des déchets et des eaux usées, une lutte active contre la pollution des milieux (eau, air, sols), l'aménagement du territoire en favorisant des corridors écologiques (trame verte et bleue), la sensibilisation des habitants au respect des espaces naturels ordinaires et remarquables et la valorisation de méthodes agronomiques et de production durables.



Gérer les milieux aquatiques et prévenir les inondations

La préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources oblige localement à prendre en compte et gérer les risques liés à l'eau. D'une posture défensive et de protection à l'œuvre ces dernières décennies, il faut passer à une **logique de prévention et d'adaptation** à ce risque.

Avec la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations) confiée aux intercommunalités et métropoles, l'objectif est de développer une **approche transversale du risque inondation et de la gestion des milieux aquatiques** en intégrant le grand et le petit cycle de l'eau.

Depuis le 1er janvier 2018, la CCVE est compétente en matière de GeMAPI. Elle assure également un suivi du Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) porté par le Département de l'Essonne.

Exercice de la compétence GeMAPI

Cette compétence est respectivement exercée par le SIARCE (Syndicat Intercommunal d'Aménagement, de Réseaux et du Cycle de l'Eau) et le SIARJA (Syndicat mixte pour l'aménagement et l'entretien de la rivière la Juine et de ses affluents) pour le bassin versant de l'Essonne et le bassin versant de la Juine.

En référence à l'article L.211.7 du code de l'environnement, la compétence consiste à mener les actions suivantes :

- L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique ;
- L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau, y compris l'accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau ;
- La défense contre les inondations et contre la mer ;
- La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques et des zones humides ainsi que des formations boisées riveraines.

Afin de financer l'exercice de cette compétence, le Conseil Communautaire du 2 avril 2024 a voté le produit de la taxe GEMAPI. Son montant était de 1 018 659 € (901 659 € pour le SIARCE, 117 000 € pour le SIARJA).

A noter, en 2024, la mise en œuvre d'une étude juridique afin d'assurer l'exercice de la compétence sur le sous-bassin versant du ru d'Auvernaux-Moulignon.



Suivi du Programme d'Etudes Préalables (PEP)

Le Programme d'Etudes Préalables (PEP) anciennement dénommé PAPI (Programmes d'actions de prévention des inondations) a pour objet la promotion d'une gestion intégrée des risques d'inondation sur un bassin de risque cohérent, en vue de réduire leurs conséquences dommageables sur la santé humaine, les biens, les activités économiques et l'environnement.

Il s'agit d'un outil de contractualisation entre les collectivités territoriales ou leurs groupements et l'État qui permet de bénéficier de subventions au titre du Fonds de prévention des risques naturels majeurs.

Le PEP comporte 57 actions (études hydrologiques et hydrauliques, métrologie, études et travaux sur le ruissellement, prise en compte des inondations dans l'urbanisme) portés par 15 maîtres d'ouvrages pour un montant global de 3 260 835 €.

En 2024, il a été décidé de signer un avenant de prolongation au Programme d'Etudes Préalable afin d'assurer la réalisation des actions qui n'ont pas pu être mises en œuvre.

Collecter et valoriser les déchets ménagers

La gestion des déchets représente un enjeu financier et environnemental majeur. La Communauté de Communes du Val d'Essonne (CCVE) s'engage depuis de nombreuses années à optimiser la collecte et la valorisation des déchets, notamment grâce à la mise en place de la Redevance d'Enlèvement des Ordures Ménagères incitative (REOMi) depuis 2012. Ce système, basé sur le coût réel du service, incite à une meilleure gestion des déchets.

Optimisation de la collecte des déchets ménagers

➤ Réduction de Fréquence de Collecte

Depuis juillet 2022, les collectes des ordures ménagères résiduelles (OMr) sont réalisées toutes les deux semaines, avec des exceptions pour certains centre-bourgs et périodes de l'année. Cette mesure s'inscrit dans une démarche de rationalisation, validée par une dérogation temporaire.

Le 7 mars 2024 l'Arrêté n° 2024.PREF/DCPPAT/BUPPE/115 a accordé le renouvellement de la dérogation temporaire à l'obligation de collecte hebdomadaire en porte à porte des ordures ménagères résiduelles à la Communauté de communes du Val d'Essonne jusqu'au 31 décembre 2028.

La fréquence de la collecte des ordures ménagères résiduelles en porte à porte a lieu à au moins une fois tous les quinze jours dans les zones agglomérées de plus de 2 000 habitants sauf pour les centre-bourgs des communes de Ballancourt, La Ferté-Alais et Mennecy à l'intérieur du périmètre défini en partenariat avec chaque commune où elle restera hebdomadaire.

Une collecte hebdomadaire est maintenue pour les structures publiques ou privées produisant un flux d'ordures ménagères résiduelles incompatible avec une collecte toutes les deux semaines.

➤ Modernisation et Requalification des Points de Collecte

Fin 2024, 40 bornes d'Apport Volontaire Emballages ont été requalifiées pour être remplacées par des bornes de collecte de verre sur l'ensemble du territoire du Val d'Essonne.

Cette requalification a pour origine :

- 35% d'erreurs de tri dans les apports volontaires, qui pèsent sur la facture en faisant diminuer les subventions sur la qualité de tri ;
- 40 kg/an de verre collectés par habitant de la CCVE, contre 43 kg à l'échelle nationale. Ces nouvelles bornes permettent de mieux capter le verre, dont celui encore jeté dans les ordures ménagères ;
- Le service de collecte et de traitement des déchets en PAV n'est pas gratuit ! Le coût de gestion actuel de l'apport volontaire est intégré à la grille tarifaire pour l'ensemble des foyers ;
- Les PAV Emballages génèrent également beaucoup de dépôts sauvages dus à l'incivilité de certains usagers. Ces déchets ne sont pas valorisables et sont coûteux pour tous à collecter et à traiter, tant pour les communes que pour la CCVE.

Et vise un double objectif

- Mieux trier les emballages collectés en porte-à-porte
- Mailler davantage le territoire en points d'apport verre pour un meilleur tri

Une communication spécifique a été réalisée :



Valorisation et Traitement des Déchets

Les tonnages globaux ont augmenté en 2024 pour :

- Les ordures ménagères (9 540,78 tonnes en 2024, 9 326,22 en 2023)
- Les encombrants (64,24 tonnes en 2024, 55,70 tonnes en 2023)
- Les déchets végétaux au vu de la pluie cumulée en 2024 (683,36 tonnes en 2024, 579,74 tonnes en 2023)

En revanche, les tonnages ont baissé pour le verre et les emballages. Cela indique qu'un effort supplémentaire doit être réalisé. Ces indicateurs doivent être conservés notamment pour voir l'évolution du captage du verre qui devrait être en augmentation en 2025 à la suite de la requalification des bornes emballages en bornes verre.

Mise en œuvre de campagnes de suivi du tri

Contrairement à 2023 où la moyenne de refus de tri avait baissé pour atteindre 26 %, elle atteint, en 2024, 29,73 %.

Actions en faveur de la réduction des déchets, du réemploi et de la réutilisation

Initiatives de réemploi et réutilisation

L'opération de compostage individuel est une des mesures de réduction à la source engagée par la CCVE pour diminuer les tonnages collectés.

Depuis le 2nd semestre 2022, les habitants du Val d'Essonne peuvent à nouveau se présenter directement dans les locaux de la Mairie de leur commune afin d'acheter l'un des modèles de composteurs (bois ou plastique), un lombricomposteur, un composteur de cuisine, et/ou un bio-seau (récipient de collecte de cuisine pour les déchets ménagers compostables).



Les différents types de composteurs proposés à la vente par la CCVE

➔ **En 2024, ce sont, au total, 134 composteurs qui ont été commandés et distribués dont 2 composteurs collectifs en bois, 90 composteurs en bois individuels et 32 composteurs plastiques individuels.**

En complément, 25 bio seaux ont également été distribués et 8 aérateurs.

Depuis le début de l'opération en 2006, en tout, 13 571 équipements de compostage ont été distribués. Depuis 2012, un ambassadeur de tri assure également des opérations de communication et des actions en faveur d'un meilleur traitement des déchets. Depuis 2022, l'équipe de Prévention et Réduction des Déchets de la CCVE comprend 2 personnes : une Gestionnaire de Prévention et un Ambassadeur de tri.

Collecte des encombrants

Le marché de collecte des encombrants et DEEE en porte à porte sur RDV a été attribué en 2021 pour une durée de 7 ans, à la Recyclerie du Gâtinais, structure expérimentée dans l'insertion.

Les nouvelles modalités de collecte réalisées par la Recyclerie ont pour objectifs une meilleure valorisation des objets collectés, s'inscrivant dans une volonté de réemploi, de réutilisation et de recyclage.

Du 25 mai au 7 juin, l'opération « Recyclerie Mobile » sur 9 communes a permis de collecter 6 808,90 kg d'objets dont 4814,32kg vendu en l'état et 1744,42 kg recyclés.



Collecte des Textiles d'habillement, Linge de maison et Chaussures (TLC)

En 2024, dans le cadre de son conventionnement avec la société Eco TLC, 76 tonnes de TLC ont été collectées sur le territoire de la Communauté de communes.

Des échanges sont prévus en 2025 avec les professionnels de la collecte des TLC afin d'optimiser cette dernière.

Réduction des déchets, réemploi et réutilisation

En 2024, le programme d'actions planifiées afin de réduire la production de déchets et favoriser le réemploi et la réutilisation a été mené. Les animations suivantes ont ainsi été réalisées :

- World Clean Up Day_(21/09) 30 participants pour nettoyer la nature sur Ballancourt. 110 kg de déchets, et + 1000 mégots ramassés.
- Animation sur le lombricompostage Ecole Louis Moreau de la Ferté Alais le 19 novembre 2024



- Animation sur le surcyclage et fabrication de produits ménagers, le samedi 23 novembre à la médiathèque intercommunale Lazare Carnot à l'occasion de la Semaine Européenne de Réduction des Déchets.

Valoriser le patrimoine naturel

Le territoire du Val d'Essonne dispose d'un patrimoine naturel riche. Il est traversé par trois rivières et compte de nombreuses zones humides ainsi que des mares et des mouillères. Ces ressources naturelles, corridors écologiques et réservoirs de biodiversité offrent un cadre de vie privilégié à la population. Ils fournissent également de nombreux services écosystémiques parmi lesquels peuvent-être cités l'irrigation, l'alimentation en eau potable, l'épuration des eaux, la protection contre les inondations ainsi que le ralentissement des écoulements et du ruissellement.

Afin de contribuer à la préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources, la Communauté de communes valorise son patrimoine naturel et propose des actions de sensibilisation au développement durable. **Le sud de son territoire, pour neuf communes, est intégré au Parc Naturel Régional du Gâtinais Français.** De plus, au-delà des nombreux espaces naturels sensibles gérés par le Conservatoire départemental, cinq communes situées dans la vallée de l'Essonne sont dotées de sites intégrés au réseau européen « Natura 2000 » (Fontenay-le-Vicomte, Itteville, Mennecey, Vert-le-Petit et Echarcon).

Actions de développement touristique

Dans le cadre de sa compétence de Promotion du Tourisme, la Communauté de Communes se fixe divers objectifs afin de valoriser son territoire :

La valorisation du patrimoine local

La Communauté de Communes propose aux communes membres de bénéficier de **Fonds de Concours Petit Patrimoine touristique**, qui se traduit par une participation financière à des projets ayant pour finalité la préservation du patrimoine local et de son histoire.

Commune	Objet de la demande	Montant total travaux (HT)	Montant Subvention demandée
BAULNE	Réfection de la toiture de l'Eglise Saint-Etienne	9 222€	4 610 € (49,99%)
CHEVANNES	Rénovation de l'Eglise Saint-Pierre, Saint-Symphorien	16 527,47€	4 988,73 € (30,18%)
CERNY	Restauration du lavoir communal	68 000 €	6 000 € (8,82 %)
MENNECEY	Restauration du mur en meulière du presbytère	79 360,40 €	6 000 € (7,56 %)
BALLANCOURT	Rénovation et mise en valeur du blason communal	1 970,98 €	985,49 € (50 %)



En 2024, au total, la CCVE a attribué 22 584,22 € au titre du Fonds de Concours Petit Patrimoine touristique

Des **circuits de randonnées** et de **balades** thématiques, à pied ou à vélo, ont été créés et mis à disposition des pratiquants en format papier (guide touristique) mais aussi via des plateformes numériques dédiées, afin de favoriser la pratique libre et la découverte du territoire et de son patrimoine par les habitants et les visiteurs. Les plateformes et applications utilisées sont celles les plus consultées par le public et les plus utilisées par les partenaires de la CCVE (PNRGF / Département / Essonne Tourisme...). Les richesses naturelles du Val d'Essonne sont un atout majeur pour le territoire et sont valorisées actuellement par une dizaine de boucles de randonnées et de balades.

La promotion des acteurs et des atouts touristiques du territoire

Des supports de communications touristiques (Guides / Livrets annuaires) sont mis à disposition et régulièrement mis à jour afin d'informer les habitants et les visiteurs. Des distributions sont notamment effectuées au sein de différents salons et événements (Salon du Tourisme / Destination Nature / Rencontre des partenaires / Rencontres pros / animations organisées par la CCVE etc.). Lors des différentes distributions, la CCVE complète l'offre avec les documents touristiques et de promotion produits par les différents partenaires et les acteurs locaux (Magazines, prospectus etc.).

La CCVE poursuit la promotion de "Zoom Local", la série de vidéos créée par la Communauté de Communes du Val d'Essonne, et dont les thématiques entremêlent tourisme, agriculture et développement durable. L'enjeu majeur de cette action est la découverte du patrimoine agricole et de ses acteurs, la sensibilisation des habitants et des Essonniens aux enjeux écologiques et à l'importance de la consommation en circuit court.

Pour cette vidéo produite en 2023 et diffusée en 2024, dans le contexte du changement climatique, c'est la thématique de l'eau qui a été abordée en 2 épisodes :

- **Eau, richesse naturelle :**

Eron (association naturaliste / ornithologue) sensibilise aux enjeux liés à l'eau, aux habitats et aux espèces présentes dans les zones humides ;

Mikaël Morizot (Cressonnière Sainte-Anne), présente sa cressonnière, en culture biologique notamment dans le but de préserver la ressource en eau dont se nourrit cette plante semi-aquatique.

Camille Catinot, cheffe de cuisine, présente un plat à base de produits issus de circuits-courts, dont le cresson de la Cressonnière Saint-Anne

Un agent du PNRGF, introduit des démarches mises en place afin de valoriser et préserver la ressource en eau.

- **Agriculteurs engagés :**

2 agriculteurs présentent leurs cultures, leurs choix et les différentes mesures mises en place afin d'avoir un impact moindre sur les ressources, dont la ressource en eau.

Lorenza Willaert, de L'épi de Clercy, présente sa boutique permettant d'acheter des produits locaux (bruts ou transformés)

Le Groupement d'Agriculteurs Bio d'Île-de-France, présente le développement de la filière chanvre et les différents usages, cette plante n'ayant besoin que de peu d'eau et n'ayant besoin d'aucun produit phytosanitaire pour se développer.



La proposition d'une offre d'animations touristiques

La Communauté de Communes propose **différentes animations tout au long de l'année**. Ces dernières reposent principalement sur de la **mobilité douce**, avec de la randonnée pédestre, le vélo ou encore les descentes canoë sur la rivière Essonne. Les niveaux de pratiques sont adaptés afin de toucher le plus grand nombre. Toutes les animations sont **thématisées**, afin que les participants puissent découvrir le territoire sous toutes ses facettes (Développement durable, culture, sport). Ces animations sont notamment mises en place grâce à la participation et l'intervention d'acteurs locaux spécialistes et connaisseurs du territoire. Un point d'honneur est accordé à la transmission des connaissances lors des différentes sorties et visites. Des dégustations de **produits locaux** (soupe de cresson / jus de pomme...) ou des goodies issus d'artisans locaux (savons etc.) sont proposés à l'issue ou pendant chaque animation, afin de faire découvrir le savoir-faire local et d'encourager la consommation en circuits courts.

Ainsi ont été organisées en 2024 :

- Une **Balade de la biodiversité**, organisée au mois de mai pour les élèves de 2 classes de l'école de Fontenay-le-Vicomte (soit 50 élèves environ). Une visite du Parc Départemental de Fontenay-le-Vicomte a été effectuée avec la compagnie d'une ornithologue (Association ERON), afin de découvrir les différents milieux, la faune et la flore emblématique. Une collation à base de produits locaux a été proposée aux élèves afin de sensibiliser à l'enjeu des circuits-courts.
- 2 sorties canoë-kayak, réunissant une quarantaine de participants ont eu lieu en juin sur la rivière Essonne. Les participants ont pu découvrir le cours d'eau, ses espèces et les habitats naturels environnants. Il a notamment été proposé aux participants d'effectuer un ramassage de déchets présents sur l'eau.
- Une randonnée semi-nocturne, la **Rand'Automne** (octobre), a permis à 80 personnes de découvrir les différents rus de la commune, le patrimoine associé (lavoir etc.), avec à l'appui des informations transmises par l'association Cerny Environnement, permettant notamment de sensibiliser à l'enjeu de l'entretien de ces cours d'eau. Un passage par la cressonnière de Montmirault a été effectué, afin de faire découvrir cet espace de culture récemment réouvert par Matthew Charlton (Le Champs des Possibles).



Le développement du tourisme

La CCVE continue et développe ses partenariats avec de nombreux acteurs du territoire essonnien : Essonne Tourisme, Parc Naturel Régional du Gâtinais Français, associations locales etc. Dans ce cadre, l'intelligence collective est mise à la disposition de réunions, de groupe de travaux et autres formats de concertations, toutes thématiques et ayant pour objectif de développer et d'améliorer le cadre de vie des habitants. Ainsi, en 2024 différentes thématiques ont été abordées :

- Les aménagements en lien avec le développement de l'itinérance douce ;
- Les solutions durables et inclusives pour le développement des sports de nature ;
- La sensibilisation et le respect des milieux et de tous les usagers dans le cadre de la pratique des sports de nature ;
- Les enjeux touristiques de l'Escalade en Essonne.

Assurer une diffusion responsable de l'information

En matière d'information, la responsabilité consiste notamment à réduire les impacts environnementaux et sociaux des actions de communication : consommation de ressources naturelles (énergie, papier, emballages...), utilisation de produits nocifs ou dangereux (encres, solvants...), production de déchets, pollutions liées à la fabrication, aux transports et à l'usage, enjeux d'inclusion et d'accessibilité...

En 2024, dans le cadre de la diffusion de ses informations, la CCVE a poursuivi ses efforts de réduction de son impact environnemental :

 **100 % des supports de communication imprimés sur papier recyclé le sont avec des encres végétales**

Un nombre d'exemplaires imprimés défini au numéro près afin de ne pas avoir de stock inutile et de gâcher de papier. Autant que faire se peut, les impressions et distributions de documents sont couplées afin de rationaliser les coûts et de diviser les émissions de GES.

La CCVE a poursuivi le développement de **son vecteur de diffusion web**. En ce sens, elle poursuit sa démarche d'envoi de newsletters ("Agenda" tous les jeudis, "Economique", une fois par mois aux entreprises et commerces ainsi que, ponctuellement, des newsletters thématiques). Cette diffusion permet d'informer les différents publics-cibles (administré.es, élu.es, partenaires, presse, interne...) via le canal numérique. Dans de nombreux cas, ces envois numériques viennent remplacer des envois physiques.

De même, la CCVE s'attache à publier sur son site web des articles d'information plus nombreux et/ou plus complets que sur ses supports papier. En plus de permettre une plus grande réactivité et des contenus plus détaillés, les documents papiers peuvent ainsi être réduits et sont des documents d'appel invitant à consulter, notamment par le biais de QR codes, le site web de la CCVE pour y trouver de plus amples informations.

Sur tous ses supports de communication, **la CCVE s'efforce de rendre l'information claire, lisible, compréhensible et accessible pour tous**. Elle donne également aux communes un accès à son agenda numérique afin de mettre en avant toutes les informations pouvant intéresser tous les habitants du Val d'Essonne, relayées ensuite dans sa newsletter Agenda.

Enfin, pour assurer la distribution de ses documents, **la CCVE a fait appel toute l'année à l'association SESAME qui fait intervenir des travailleurs en réinsertion**. L'objectif poursuivi dans le cadre de l'économie sociale et solidaire est que le salarié, en fin de parcours, puisse intégrer durablement le marché du travail. En 2024, le service Communication a fait appel à l'association SESAME pour 5 prestations de distribution couplée de 6 documents au total, pour un montant de 29 268,67 €.

Une dématérialisation croissante

Le site généraliste de la CCVE, refondu entièrement en 2019 et très régulièrement mis à jour tout au long de l'année 2024, possède une rubrique dédiée au développement durable refondue et mise à jour en 2024 pour y faire figurer les grands projets à dimension « durable » comme l'élaboration du nouveau SCOT valant PCAET. En plus des informations propres à la CCVE qui y sont relayées, c'est aussi un important relai d'information pour les communes du territoire, associations et partenaires, ainsi que pour les entreprises, commerces et unions commerciales du territoire.

Il est à noter que la CCVE est également présente sur les réseaux sociaux (Facebook, LinkedIn et YouTube). **En 2024, elle a ainsi mis en avant les actions en faveur du développement durable réalisées pour le grand public et le public scolaire.**

The image shows a Facebook post from the Communauté de Communes du Val d'Essonne, dated 13 November 2024 at 16:30. The post is in French and promotes an event for the European Week of Waste Reduction (#SERD). The event is on Saturday, 23 November, at the Médiathèque du Val d'Essonne Lazare Carnot. Activities include workshops from 10h to 17h for all ages to discover recycling secrets, and a workshop at 14h for making household products with Aline Lootvoet, for ages 12 and up. Registration is on mediatheque.valessonne.fr.

Below the post is a flyer for the event. The flyer features a background image of a hand holding orange-handled scissors cutting a piece of brown paper. The text on the flyer includes: 'SEMMAINE EUROPÉENNE de réduction des déchets', 'COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU VAL D'ESSONNE', 'Samedi 23 NOVEMBRE 2024', 'À la médiathèque du Val d'Essonne Lazare Carnot', '10h-17h Ateliers fait main pour petits et grands. Découvre les secrets du recyclage et donne vie à tes idées!', '14h Fabrication de produits ménagers avec Aline Lootvoet - À partir de 12 ans inscription à mediatheque.valessonne.fr', 'ENTRÉE LIBRE', and contact information for the Médiathèque du Val d'Essonne Lazare Carnot: 'Allée Jean Moulin - 91590 La Ferté-Alais', '01 64 93 21 20', 'ccve@ccvalessonne.com', and 'www.valessonne.fr'. The flyer also features the CCVE logo and a lightbulb icon.

Epanouissement de tous les êtres humains

Cette finalité répond à l'article 1 de la déclaration de Rio : « Les êtres humains sont au centre des préoccupations relatives au développement durable. Ils ont droit à une vie saine et productive en harmonie avec la nature » et aux considérants de la Charte de l'environnement qui reconnaît que « ...l'épanouissement de la personne et le progrès des sociétés sont affectés par certains modes de consommation ou de production et par l'exploitation excessive des ressources naturelles ».

Les collectivités territoriales ont un rôle particulièrement important à jouer dans la poursuite de cette finalité. Elles sont au plus près des habitants, de leurs besoins et de leurs aspirations. Elles doivent leur permettre d'accéder aux soins, à des activités culturelles, sportives et favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes.



Agir en faveur de l'accès aux soins

La Communauté de communes du Val d'Essonne poursuit son engagement dans le cadre de sa compétence « politique en faveur de l'accès au soin », notamment par la mise en place de dispositifs en faveur des jeunes médecins, et comme facilitatrice des initiatives locales.

Adhésion au Réseau français Villes-Santé (RfVS)

Consciente de la pertinence de l'approche de la santé dans toutes les politiques et de la nécessité de mettre en place des politiques intersectorielles pour réduire les inégalités sociales de santé (ISS), **le service santé ambitionne de s'inscrire dorénavant dans une démarche plus globale favorable à la santé. C'est ainsi qu'elle a adhéré en 2024 au RfVS. Ce réseau existe depuis 1990 et est constitué en association loi de 1901. Il s'agit d'un réseau d'envergure nationale qui regroupe 116 villes intercommunalités œuvrant pour l'amélioration continue d'une politique santé.** Le RfVS aspire à consolider les liens entre les villes et intercommunalités membres exprimant la volonté de mener des politiques favorables à la santé et faciliter entre elles les échanges de pratiques, d'expériences et de données.

En 2024, l'axe prioritaire du territoire en matière de santé demeure l'installation de nouveaux professionnels médicaux ainsi que le maintien en exercice des professionnels de santé déjà établis et ce afin de lutter contre la désertification médicale.

La restitution des résultats du diagnostic santé réalisée en 2023 a mis en exergue des orientations prioritaires en vue du déploiement d'une politique de soutien en faveur des étudiants en médecine. **Une étude de terrain qualitative réalisée en 2024 auprès de 17 étudiants ayant effectué leur stage sur le territoire du Val d'Essonne a permis de conforter ces orientations.**

Soutien à la mobilité des étudiants en médecine

La CCVE a élaboré un dispositif d'indemnité de déplacement à destination des internes. Celui-ci permet l'octroi d'une aide mensuelle de 130€ nets aux internes réalisant leur stage de troisième cycle auprès d'un maître de stage universitaire du territoire. Cette participation a pour objectif de les inciter à y effectuer leur stage dans le but de le dynamiser et de favoriser des installations futures afin de pérenniser l'offre de soins.

En 2024, 14 étudiants de l'année universitaire 2023/2024 ont bénéficié de ce dispositif et cinq de l'année universitaire 2024/2025 pour un budget global de 14 820€.

En complémentarité de ce dispositif, la collectivité a signé une convention partenariale en date du 15/02/2024 avec l'association Essonne MobilitéS pour l'accès à ses services des étudiants en médecine. L'association Essonne MobilitéS a pour but la recherche et la mise en œuvre de solutions de mobilité individualisées et durables destinées aux personnes les plus défavorisées résidentes sur le territoire de l'Essonne.

La convention permet l'accès aux étudiants aux services suivants : location de véhicules, vente de véhicules, location de deux roues, garage solidaire, diagnostics individuels de mobilité. L'accès aux différentes offres de service proposées par l'association Essonne MobilitéS participe à la volonté de la CCVE de développer l'attractivité du territoire pour les professionnels de santé.

Soutien au logement des étudiants en médecine

La CCVE est attentive aux différentes opportunités offertes sur son territoire sur le plan de l'hébergement. L'année 2024 a ainsi marqué une étape décisive dans le lancement d'une réflexion collective. En effet, à l'initiative de la CCVE un groupe de travail réunissant les représentants de l'ARS - Délégation départementale de l'Essonne, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) du Val d'Essonne et des Deux Vallées, le département Médecine Générale de l'université Paris-Saclay a émergé. Une réelle volonté des acteurs à co-construire ensemble des solutions pérennes dans le but d'améliorer l'accès à l'offre de soins sur le Val d'Essonne est constatée et présage des avancées certaines au cours des mois à venir.

Temps d'accueil des internes et des maîtres de stage universitaire (MSU)

L'année 2024 a également permis l'organisation d'événements inédits. En effet, la CCVE a proposé deux temps d'accueil (les 23/04 et 15/10) à destination des internes du territoire et de leurs MSU. Ces rencontres ont été l'occasion d'échanger autour des grands axes de la politique santé déployée par la collectivité au profit des étudiants en médecine et de les remercier pour leur engagement au profit des habitants du territoire du Val d'Essonne. Des kits d'attractivité contenant un panel de produits locaux leur ont été offerts.

Projet Séniors

L'accompagnement au bien-vieillir étant un enjeu national figurant parmi ses préoccupations majeures, **la collectivité a participé à la réalisation d'un événement à destination des seniors du territoire qui s'est déroulé le 3/10 dans le cadre de sa collaboration avec la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) Val d'Essonne. Une pièce de théâtre s'est tenue suivie d'un débat et des ateliers de santé/bien-être (dépistage de cancer, séance de gymnastique douce, programme diététique, activité vélo smoothie).** Cet événement s'inscrivant dans le champ de la promotion de la santé a réuni plus de 300 habitants et une multitude de partenaires œuvrant dans le champ de la santé (Caisse Primaire d'Assurance Maladie (CPAM), Centre Régional de Coordination des Cancers (CRDCS), associations locales...)

Cabine de télé médecine

La Communauté de communes s'inscrit également dans le développement de dispositifs de télé médecine de proximité, une réponse de soins alternative. Un soutien financier est octroyé pour le fonctionnement de la télécabine de Mennecy accessible depuis avril 2020 à l'ensemble des administrés présents sur le territoire de la CCVE. **Du 1^{er} au 26 septembre 2024, 195 rendez-vous ont été honorés.**

Par ailleurs, la CCVE poursuit son soutien auprès des communes pour maintenir l'offre de soins sur le territoire et garantir une cohérence territoriale du maillage de ladite offre. Ainsi, elle propose le versement d'un fonds de concours avec une enveloppe plafonnée à 50 000€.

Enfin, le partenariat avec la CPTS du Val d'Essonne et des Deux Vallées s'est consolidé et a permis d'établir un lien de confiance avec les professionnels de santé du territoire. Dans cette même perspective, des relations étroites sont nouées et entretenues avec les autres acteurs institutionnels œuvrant dans le champ de la santé (Agence Régionale de Santé (ARS), CPAM, Conseil Départemental de l'Essonne...). **Le service santé de la CCVE s'est également rejoint en 2024 un réseau francilien dynamique et engagé des acteurs de la santé animé par l'association Promotion Santé Ile-de-France.**

Permettre l'accès à la culture pour tous

L'activité de la médiathèque du Val d'Essonne

En 2019, la Communauté de communes du Val d'Essonne a développé des activités socioculturelles avec le déploiement de cours du conservatoire communautaire et des activités d'inclusion numérique, d'accompagnement administratif délivrés par la maison des services au public communautaire labellisée Espace France Services en 2020, au sein de cet équipement.

Puis en 2022, à l'appui d'un diagnostic de la lecture publique lancé par la CCVE à l'échelle du territoire, il est apparu le rôle déterminant de la médiathèque Lazare Carnot en tant que pôle culturel structurant et rayonnant à l'égard des publics du territoire (tout public, scolaires, réseau institutionnel). Une reprise de l'équipement et son activité a donc été actée par les élus lors des instances de juin 2022. Le transfert de l'activité a été effectif au 1er juillet 2023 permettant de redynamiser l'équipement avec la consolidation d'une équipe renouvelée, l'écriture d'un projet pour renforcer l'offre culturelle à destination des scolaires, et engager le travail sur l'élargissement des amplitudes horaires d'ouverture.

Une redynamisation de l'équipement

Depuis le transfert de la médiathèque départementale Lazare Carnot à la Communauté de communes du Val d'Essonne, l'équipe de 4 agents, incluant la responsable de la médiathèque intercommunale, a fourni un **travail important sur la redynamisation de l'équipement** avec le **renouvellement des collections**, la création de **nouveaux services** (remise en fonctionnement des bornes libre-service, refonte du portail, possibilité de s'inscrire en ligne aux actions culturelles, possibilité de réserver des documents à distance qu'ils soient empruntés ou disponibles, facilitation du service de prêt), **l'accueil des groupes scolaires dans et hors les murs**, la **programmation d'actions culturelles et éducatives**.

L'objectif étant d'amorcer de façon pérenne la **redynamisation de la médiathèque**, de **renforcer son attractivité et ouvrir les actions à l'échelle du territoire**, pour un **pôle culturel structurant pour l'ensemble des publics du territoire**

La seconde phase de redynamisation de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, a porté sur l'extension des horaires d'ouverture pour **améliorer l'accessibilité et la lisibilité de l'offre de la lecture publique à l'échelle intercommunale**. En effet, la question des horaires d'ouverture des médiathèques est une des raisons expliquant la non fréquentation : peu d'amplitude horaire, manque de visibilité /manque de repères dû à l'irrégularité des horaires d'ouverture selon les jours et/ou période scolaire.

Une première phase d'élargissement des horaires d'ouverture de 16h à 19h par semaine a été mise en place au **1^{er} septembre 2024**, rendu possible via le remplacement à temps complet (37h) d'un poste d'agent d'accueil qui était à 18h par semaine.

- Ouverture le mardi après-midi : au grand public et poursuite de l'accueil des groupes (collégiens qui sortent des cours, des personnes âgées et des groupes spécifiques).
- Ouverture durant les petites vacances scolaires.

La **seconde phase** sera déployée à partir du **1^{er} janvier 2025** avec **26 heures d'ouverture par semaine** (plus **large amplitude horaire sur le territoire de la CCVE**).

- Ouverture le mardi matin au grand public et poursuite de l'accueil des groupes ;
- Nocturne le vendredi à 19h : possibilité de capter un nouveau public, la médiathèque accueillant des cours de musique à partir de 17h15, et inviter les parents qui attendent les enfants en activité sportive dans le gymnase communal face à l'équipement, à fréquenter la médiathèque ;
- Ouverture le mardi, mercredi et samedi jusqu'à 18h : relancer la fréquentation à partir de 16h (après la sieste des tout petits, le sport...).
- *Fermeture deux semaines l'été*

➤ **Usagers de la Médiathèque**



1130 emprunteurs actifs dont :

- 722 adultes ;
- 352 enfants ;
- 56 abonnements professionnels.

Fréquentation

Par « fréquentation » est entendue toute entrée du public dans la médiathèque, qu'il s'agisse d'usagers inscrits ou non-inscrits.

Il s'agit de personnes qui utilisent un service de la médiathèque :

- Publics qui assistent aux animations proposées par la médiathèque,
- Publics qui consultent les documents,
- Publics qui consultent les postes informatiques,
- Publics scolaires dans le cadre des accueils scolaires. **En 2024, l'équipe de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot, a accueilli dans et hors les murs 70 classes de La Ferté-Alais (école maternelle, primaire et collège), Guigneville (école maternelle) et d'Ormoy (3 établissements scolaires), ce qui équivaut au total à 2 100 enfants de 3 à 15 ans. Un enfant a pu être accueilli plusieurs fois à la médiathèque.**

Mois année 2024	Entrées
Janvier	3069
Février	3096
Mars	3678
Avril	288
Mai	3111
Juin	3268
Juillet	2048
Août	998
Septembre	2908
Octobre	3555
Novembre	3438
Décembre	2663
Total	32 120



Chiffres de fréquentation aux actions culturelles 2024 : 704 enfants, 584 adultes

A noter, en 2024, la création d'un comité local des usagers. Ce comité est une instance de dialogue et de concertation à caractère consultatif entre les différents acteurs de la médiathèque du Val d'Essonne, Lazare Carnot. Le comité consultatif est appelé à s'exprimer sur toutes les dispositions qui peuvent concourir à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement ainsi qu'à son rayonnement.

Le comité consultatif pourra aborder dans ce cadre :

- Les grandes orientations de la médiathèque dans le respect du règlement de l'équipement,
- L'organisation de la vie de l'établissement,
- Le programme d'actions culturelles.

Les manifestations culturelles

La communauté de communes propose aux habitants des rendez-vous culturels et artistiques.

L'objectif est de promouvoir la culture à travers l'éducation artistique et culturelle, la diffusion de la lecture publique et l'initiation à la science, grâce à la mise en œuvre de différentes actions accessibles au public familial et scolaire.

Les hivernales

La Communauté de communes du Val d'Essonne renouvelle son partenariat avec la *Compagnie Atelier de l'Orage*, organisateur du festival *Les Hivernales en développant des actions de sensibilisations dans les écoles élémentaires du territoire*. En 2024, la discipline mise à l'honneur était le théâtre burlesque. **Ainsi, c'est la compagnie du Détour qui a été fléchée et qui a mené des ateliers de sensibilisation autour du théâtre burlesque dans 30 classes élémentaires (Ecoles de Ballancourt-sur-Essonne, Champcueil, Chevannes, Fontenay-Le-Vicomte, Itteville, La Ferté-Alais, Leudeville, Menecy, Nainville-les-Roches, Ormoy, Vert-le-Grand, Vert-le-Petit).**



Le Printemps des contes

Le 17^{ème} printemps des contes était sur le thème de l'olympisme et du sport, avec 170 adolescents sensibilisés dans les collèges et lycées du territoire par la conteuse Nathalie Bondoux. Une exposition sur les jeux olympiques a été créée par les enfants des accueils de loisirs de Cerny, La Ferté-Alais, Itteville, Ormoy, Saint-Vrain. 80 jeunes enfants ont participé aux séances de lectures sportives en lien avec les assistantes maternelles et les responsables des relais petite enfance.

50 personnes ont participé à la clôture du printemps des contes. Les spectateurs ont été accueilli à la Médiathèque du Val d'Essonne Lazare Carnot car la météo ne permettait pas de jouer sur les terrains de Vir'Volt. Les comédiens de la compagnie Monde à Part ont su embarquer le public dans une épopée sportive, drôle et émouvante.

➡ 859 spectateurs et spectatrices au total.

Les concerts de poche :

226 spectateurs ont assisté mardi 18 juin au concert de la pianiste Rania Debs et le guitariste Antonio Fruscella à la Halle des sports intercommunale à Champcueil.

Un atelier parents-enfants autour des percussions a été également donné au DOJO, l'occasion pour 12 parents et très jeunes enfants d'avoir une activité culturelle pendant une partie du concert.

Lors de la restitution en première partie du concert, l'émotion était très forte de la part des adolescents de l'IME et des enfants de l'école Prim'Vayres. Un beau moment de complicité et un pari réussi !

Des ateliers entre les adolescents de l'IME et les enfants de l'école primaire de Vayres-sur-Essonne

D'avril à juin 2024, un groupe de 14 adolescents de l'IME Léopold Bellan de Vayres-sur-Essonne ainsi que 20 élèves de CM1-CM2 de l'école Prim'Vayres ont participé à des ateliers hebdomadaires de danse percussive brésilienne, menées par la danseuse et percussionniste Aurélie Sureau et le musicien Gabriel Nunez dans l'objectif de restituer leur travail en première partie du concert.

« Musique en chantier » dans les structures médicales et sociales

En parallèle, deux journées d'ateliers Musique en Mouvement fondés sur la création et l'improvisation ont été organisées avec l'intervention de la danseuse Mathilde Rance, le guitariste Antoine Guerrero et le concertiste Antonio Fruscella. **Ces artistes ont eu le plaisir de rendre visite à La Caravane du partage à Cerny, le Foyer des migrants à Champcueil, l'Hôpital Georges Clemenceau à Champcueil, l'EHPAD Korian Jardins de Serena à Champcueil, l'IME Leopold Bellan, le Collège Le Saussay à Ballancourt-sur-Essonne et enfin l'école Prim'Vayres.**



Le cinéma plein air 2024

62 personnes ont répondu présentes au cinéma plein air. Cette année, un temps musical a été donné par les Canards Sauvages dans un cadre exceptionnel : le Golf de Chevannes. Le chef du restaurant a proposé un barbecue et des frites maison. A la tombée de la nuit, le film « De toutes nos forces » a été projeté par l'association Cinessonne.



La Fête de la Science

En 2024, le thème de la Fête de la science était « Océan de savoirs ». Pour l'occasion, la CCVE s'est associée aux petits débrouillards pour proposer des ateliers de sensibilisation scientifique à la protection des milieux aquatiques auprès des élèves des écoles primaires du sud du territoire, des collégiens et des lycéens du 30 septembre au 4 octobre 2024.

➡ **Au total, ce sont près de 300 élèves de primaire, de collège ou de lycée qui ont été touchés.**

Enfin, le vendredi 4 octobre, la Communauté de communes a proposé avec la compagnie AMK deux séances d'un spectacle immersif pour les tout-petits, leurs assistantes maternelles et leurs parents. 31 personnes ont pu bénéficier de cet évènement.

Les actions du conservatoire du Val d'Essonne

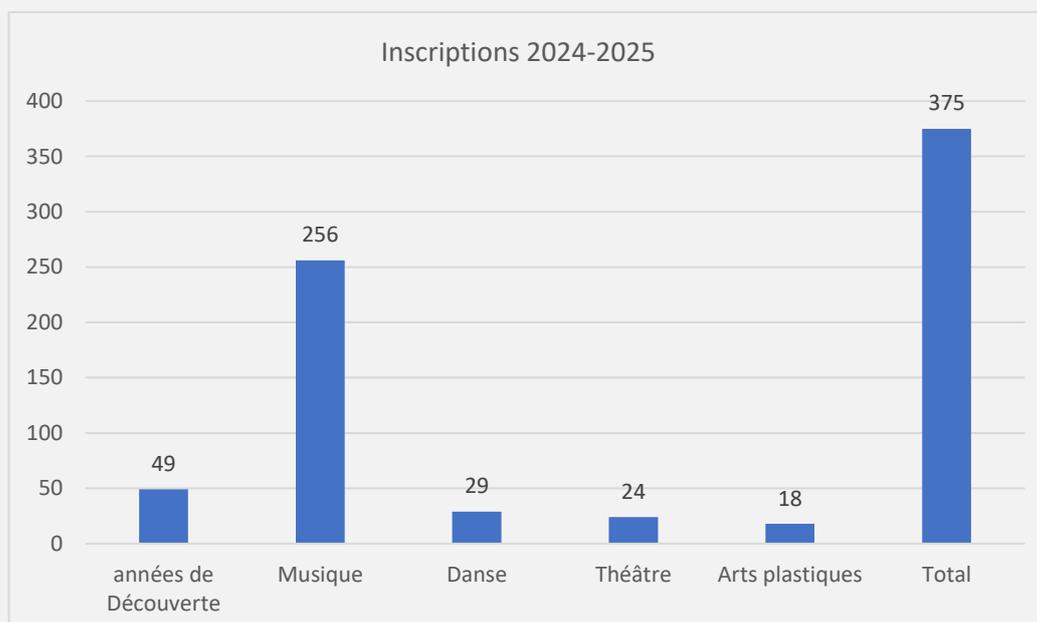
Le Conservatoire du Val d'Essonne est une école qui accueille des élèves de tout âge à se former dans les disciplines artistiques que sont la musique, la danse contemporaine, le théâtre et les Arts plastiques. C'est un lieu d'apprentissage et de transmission du savoir qui a pour objectif de trouver le plaisir de jouer seul et avec d'autres artistes en herbe pour s'épanouir dans l'échange. Le public est accueilli à partir de l'âge de 2 ans et sans limite d'âge.

L'équipe des 20 professeurs qualifiés fondent leur enseignement sur les pratiques collectives, le croisement des disciplines et la diffusion en public dans un souhait d'ouverture aux Arts, d'épanouissement de l'élève et de partage.

Le Conservatoire communautaire répond aux missions de démocratisation de la Culture, de rayonnement sur le territoire du Val d'Essonne, de sensibilisation du public scolaire, d'échanges avec les partenaires du territoire.

La rentrée de septembre 2024

A la rentrée de septembre 2024, le conservatoire accueille 320 élèves dans les locaux à Ballancourt-sur-Essonne et sur les communes de Vert-le-Petit et La Ferté-Alais, pour un total de 375 inscriptions sur l'ensemble des disciplines dont le tableau ci-dessous montre la répartition :



Il a été fait le choix de la création de nouvelles classes pour les pratiques collectives, permettant aux élèves inscrits en musique de bénéficier de davantage de propositions artistiques et pédagogiques, objectif proposé dans le cadre du projet d'établissement. :

- 2 cours de FM Musiques Actuelles = classes adaptées dès la 3^{ème} année de chaque élève de classes Musiques Actuelles (batterie, guitare électrique etc),
- Création d'un atelier supplémentaire en soul/funk pour les ados (toucher davantage ce public)
- Création d'une chorale tout répertoire
- Proposition tout au long de l'année de pratiques collectives variées (orchestre avec la classe de flûte, préparation des élèves aux évaluations, Atelier de création musicale et d'improvisation intitulé Ludisons à destination des débutants).

Le temps de cours hebdomadaire proposé au conservatoire compte une légère augmentation, passant de 172 à 179 heures.

Les projets dans les écoles

Le conservatoire du Val d'Essonne poursuit son action dans les écoles maternelles et élémentaires du Val d'Essonne pour sensibiliser un maximum d'enfants à la musique. Cette collaboration se fait avec le relais des conseillères musiques des circonscriptions de Lisses et la Ferté-Alais.

De janvier à juin 2024, 2 intervenantes ont mené des ateliers musicaux dans 12 écoles, pour 38 classes et environ 900 enfants. Les équipes pédagogiques des écoles ont pu choisir l'une des trois thématiques suivantes « chansons et danses traditionnelles », « Percussions corporelles » et « création pluridisciplinaire ». Ces ateliers ont donné lieu à 10 restitutions entre le 2 mai et le 2 juillet 2024.



Restitution à l'espace G. Brassens de Itteville Restitution à l'Espace Daniel Salvi de Ballancourt-sur-Essonne

A partir de septembre 2024, de nouvelles actions sont mises en place dans 8 écoles de 6 villes de la CCVE, concernant au total 32 classes et 800 enfants.

Les projets dans les structures sociales du Val d'Essonne

Les actions du conservatoire s'étendent également auprès de structures culturelles et sociales du Val d'Essonne :

- Un temps commun de musique entre résidents de l'EHPAD et élèves du conservatoire a été organisé le mercredi 19 juin 2024.
- Le Village d'Enfants et d'Adolescents, structure sociale qui accueille des enfants placés, est un partenaire régulier du Conservatoire du Val d'Essonne qui y propose des ateliers de musique et d'arts plastiques. De janvier à juin 2024, dix-neuf séances ont été menées auprès d'une dizaine d'enfants pour un total de 35 heures.
- A partir de septembre 2024, une nouvelle convention est signée pour une nouvelle série d'ateliers sur 2024 et 2025 ; de novembre à décembre 2024, sept séances sont menées auprès d'une quinzaine d'enfants.
- Le conservatoire du Val d'Essonne intervient également ponctuellement dans des Relais Petite Enfance du Val d'Essonne.
- De janvier à mars 2024, le relais de Vert-le-Grand a bénéficié de 4 séances. De mars à novembre 2024, celui de Mennecy a bénéficié de 11 heures d'interventions. La crèche de Itteville est également concernée par des ateliers à partir de novembre 2024.

La saison musicale

Le conservatoire du Val d'Essonne rayonne sur une grande partie du territoire en diffusant ses concerts. En 2024, les concerts et événements suivants ont été donnés :

- Samedi 20 janvier 2024 : spectacle de la nouvelle année à l'Espace Daniel Salvi de Ballancourt sur Essonne – concert des élèves du conservatoire sur la thématique « Musiques de Film ». Les élèves de musique et danse ont participé, devant 160 personnes environ.
- Vendredi 2 février 2024 : participation à l'inauguration de la médiathèque du Val d'Essonne. Les élèves de la classe préinstrumental et des arts plastiques ont présenté une animation musicale dans l'espace jeunesse en réponse à la lecture d'extraits de livre pour enfants. Un groupe de formation musicale a chanté dans le hall d'accueil de la médiathèque.
- Trois Moments musicaux les 5, 6 et 9 février 2024 organisés dans la salle de danse et théâtre du conservatoire et permettant aux élèves même débutants de se produire
- Samedi 9 et dimanche 10 mars 2024 : organisation d'un week-end de concerts à l'église de D'Huisson-Longueville pour mettre en avant la création féminine en lien avec la Journée Internationale des Droits des Femmes. Le samedi, concert-lecture par 5 professeures du conservatoire autour de compositrices méconnues ou non reconnues telles que Clara Schumann, Cécile Chaminade, Lili Boulanger. Le dimanche 10 mars, concert par l'ensemble féminin Holoèdre avec une intervention des élèves de formation musicale du conservatoire.
- Samedi 30 mars 2024 : concert des groupes de Musiques Actuelles du conservatoire dans la salle Boissière de Vert-le-Grand. Une quarantaine d'élèves concernés par ce concert qui s'est déroulé devant 150 spectateurs.



- Dimanche 28 avril 2024 : organisation avec la mairie de Champcueil d'un concert gospel pour l'inauguration de l'église de cette ville. Deux groupes du conservatoire, la chorale gospel et les Canards Sauvages ont participé à cet événement qui s'est déroulé devant 180 personnes.
- Dimanche 16 juin 2024 : spectacle par les classes de théâtre du conservatoire, à la Salle des Vignes de Fontenay-le-Vicomte. Les 27 élèves des 2 classes de théâtre se produisent dans 2 pièces de théâtre, L'Oiseau bleu de Maurice Maeterlinck et une pièce autour de Molière écrite par les élèves eux-mêmes. Deux groupes de musique interviennent pour créer une ambiance musicale. 92 spectateurs ont assisté à cet événement.
- Jeudi 20 juin 2024 : organisation de la 2^{ème} jam session de l'année en salle polyvalente du conservatoire, ouvert aux élèves du conservatoire.
- Dimanche 22 septembre 2024 : Organisation d'un concert avec le service tourisme de la CCVE dans le cadre des Journées du Patrimoine. Ce concert est l'occasion de dévoiler les nouveaux noms des salles du conservatoire qui rétablissent la parité femme-homme. Le concert proposé reprend une partie du programme du samedi 9 mars autour des compositrices.
- Samedi 23 et dimanche 24 novembre : organisation d'un bal traditionnel sur le week-end par deux professeurs du conservatoire et une intervenante extérieure dans le hall d'accueil de la médiathèque communautaire. Les 2 moments organisés permettent de sensibiliser le public ado et adulte le samedi et enfant le dimanche.
- Samedi 14 décembre 2024 : organisation d'un concert de Noël dans l'église Saint-Martin de Ballancourt, avec la participation de trois professeurs du conservatoire pour un trio flûte, clavecin et violoncelle en première partie et de la chorale gospel du conservatoire pour la 2^{ème} partie.
- Mercredi 18 juin 2024 : organisation de la 1^{ère} jam session de l'année 2024-2025 en salle Frida Kahlo du conservatoire. Participation des élèves de chant, guitare électrique, guitare basse, batterie.

Enfin, à noter, fin 2024, l'approbation du projet d'établissement du conservatoire ainsi que la création d'un comité local des usagers.

Véritable feuille de route, **le projet d'établissement sera pour le présent et pour le moyen terme un élément de référence à destination des élus, des concitoyens, des usagers du service et de l'équipe pédagogique et administrative.** Il concerne les périodes 2024-2025 et 2025-2026 soit deux années scolaires.

Il répond à plusieurs enjeux :

- Une formation artistique exigeante et de qualité pour la population en attente d'apprentissages et de pratique artistique amateur dans les domaines de la musique, de la danse, de l'art dramatique et des arts plastiques
- Un positionnement du conservatoire comme outil au coeur d'une politique culturelle, sociale et d'aménagement du territoire articulant la diffusion, la formation et la création
- Doter le conservatoire d'une mission de pôle ressources et d'éducation artistique et de citoyenneté

Le comité consultatif est appelé à s'exprimer sur les dispositions qui peuvent concourir à l'amélioration du fonctionnement de l'établissement, ainsi qu'à son rayonnement. Il a notamment vocation à donner un avis sur le projet d'établissement du conservatoire communautaire élaboré par le directeur de l'établissement, son équipe pédagogique, et en concertation avec la direction de la collectivité. Il devra se référer à la Charte rédigée à cet effet.

Permettre l'accès au sport pour tous

Le développement des activités physiques et sportives dès le plus jeune âge et tout au long de la vie est un levier fondamental pour l'équilibre de la société en termes de santé publique mais aussi de vivre-ensemble et de cohésion sociale.

Organisation ou soutien de manifestations sportives

Festival d'Essonne

Le 8 juin 2024, la Communauté de communes a organisé la 1^{ère} édition du Festival d'Essonne, moment festif et fédérateur autour de la thématique des Jeux Olympiques.

Après une matinée où les amateurs de nature ont pu profiter de sorties encadrées (courses adultes et enfants, randonnée et marche nordique...), l'après-midi a été consacré au village sportif avec la participation d'associations et partenaires locaux. Les enfants ont pu profiter de jeux gonflables et tester la slackline, tandis que des ateliers vélo un parcours sécurité et un bike park étaient à disposition du public, pour sensibiliser à la pratique du vélo.

En parallèle, une exposition, prêtée par le Centre Hubertine Auclert, mettaient à l'honneur les grandes sportives françaises d'exception.

Un événement sportif et festif qui a réuni près de 500 personnes sur la journée.

Le président de la CCVE, Patrick Imbert et le Vice-Président Sport, Jacques Mione, ont honoré les sportifs en remettant des médailles aux vainqueurs des courses, en présence des associations et partenaires qui ont contribué à la réussite de cette première édition !



A noter également, l'organisation de sessions d'initiations au breakdance pour les enfants et les adultes avec le danseur de renommée internationale Stéphane Sabotinov.

En clôture, un public conquis a assisté à la performance de breakdance d'Hilana et Liza, deux b-girls talentueuses.

La CCVE soutient également des manifestations sportives pour un public sportif, qualifié ou amateur selon les disciplines.

Une jonquille contre le cancer

Les 23 et 24 mars, à Leudeville, s'est déroulée la traditionnelle course nocturne organisée par l'association « Leudeville, un sourire pour la vie ».

A l'arrivée de cette randonnée animée et joyeuse, l'ensemble des coureurs a pu se ravitailler sous un hangar avec un vin chaud ou une soupe à l'oignon proposés par les bénévoles.

La ronde des étangs

Organisée le 19 mai 2024 par Vert-le-Petit, la course a attiré 500 coureurs (adultes et enfants).

La Sein Vrainoise

Organisé le 6 octobre à Saint-Vrain, l'évènement a rassemblé plus de 2000 personnes habillées en rose fluo.

Les inscriptions ont permis de récolter 14 441 euros pour le comité de l'Essonne de la Ligue contre le cancer.

Octobre rose

Cette nouvelle édition d'Octobre Rose a remporté encore cette année un vif succès ! Près de 4800 personnes ont participé aux courses (05 et 10 km) et à la marche (5 km) le dimanche 13 octobre malgré les intempéries subies quelques jours avant.

Face aux intempéries, le Parc de Villeroy ne pouvait plus accueillir cette manifestation car les allées en sous-bois étaient totalement inondées. En 24 heures, il a été décidé de proposer un nouveau parcours empruntant une partie de la RD 191 ainsi que plusieurs rues de la ville afin de maintenir une boucle de 5 km.

Une forte mobilisation des services municipaux a permis de mettre en œuvre cette manifestation dans les meilleures conditions de sécurité pour les participants, les partenaires : Ligue contre le cancer, le Lions Club, le Départ 91, la CCVE, toutes les entreprises locales partenaires et la collectivité.

Pas moins de 200 bénévoles étaient également présents pour gérer diverses missions (Sécurité, ravitaillement, distribution des goodies, signaleurs de course, vestiaires, inscriptions sur place, distribution des dossards, etc.).

Fun run

Organisé le 6 octobre 2024, à Champcueil :

- **2404 participants avec 50 % de femmes et 50 % d'hommes ;**
- **70 % de participants CCVE ;**
- **40% de - de 25 ans ;**
- **5 % de + de 60 ans.**

Les participants ont pu franchir la rivière magique, les murs, les Fisher, le cap ou pas cap, le lavage, le rinçage et l'essorage, les rampez dans la boue et les couleurs et quelques autres obstacles pour finir sous une pluie de poudres de couleurs.

Gestion et construction d'infrastructures sportives communautaires

Halle des Sports intercommunale

La Halle des sports accueille 803 personnes des différents clubs pour l'année 2023/2024 (791 en 2022/2023), on note une progression de 12 personnes.

La structure accueille les 659 élèves du collège de Champcueil. A cette rentrée des créneaux ont été ouverts à l'école élémentaire de Beauvais et l'accueil de loisirs de Champcueil, en plus de l'école maternelle et élémentaire « Chancolia ». Les accueils des établissements spécialisés se poursuivent.

La préparation aux championnats de France de Twirling bâton a été programmée sur plusieurs dimanches au cours de la saison 2023/2024. Des matchs de Handball et des compétitions de badminton se sont déroulés entre mars et juin 2024.

Aussi nous avons accueilli trois autres associations sur les créneaux en soirée : le tennis de table de Chevannes, le Krav Maga d'Itteville et le futsal de Champcueil.

Aquastade du Val d'Essonne

L'Aquastade du Val d'Essonne propose un équipement moderne, entièrement dédié au sport, au loisir et à la détente, tout en assurant l'accessibilité du bâtiment aux personnes en situation de handicap.

➡ **Les établissements scolaires du 1er et second degré du territoire sont accueillis toute l'année.**

Les 25 et 26 mai 2024, le Val d'Essonne Mennecy Aqua Club (VEMAC) et l'Aquastade du Val d'Essonne ont accueilli les Championnats de l'Essonne été de natation organisée par le Comité départemental de natation. La compétition a regroupé 17 clubs essonniers avec un total de 247 participants. Deux nageurs du VEMAC ont été sacrés Champions de l'Essonne au cours du week end : (1ère au 200 m Papillon et 1er au 400 m Nage libre)

Des animations ont été proposées toute l'année : Stages de natation, open games, structures gonflables, comme un poisson dans l'eau, Halloween, mois du bien être... Toutes ces animations sont indiquées sur le site web de l'établissement et les réseaux sociaux.

➡ **En 2023, l'Aquastade avait enregistré 221 324 passages visiteurs.**

Il est également à noter que toutes les écoles du 1er et 2nd degré du territoire sont accueillies.

Gymnase intercommunal du Val d'Essonne Nikola Karabatic

Ce gymnase a ouvert ses portes à la rentrée scolaire 2024, il répond aux besoins de la dispense de sport du programme de l'éducation nationale des établissements scolaires du second degré et établissements élémentaires de proximité.

Le projet a été pensé avec une **plus-value environnementale**, notamment par un choix d'isolation par un matériau bio sourcé, par l'installation de panneaux solaires et photovoltaïques mais aussi dans la récupération des eaux grises traitées et la réutilisation des eaux pluviales.



Inauguration en présence de Nikola Karabatic

Ce nouvel équipement a été inauguré le 5 octobre 2024 en présence de Nikola Karabatic, handballeur français de renommée internationale, de Patrick Imbert, Président de la CCVE et Vice-Président du Département de l'Essonne, Jean-Philippe Dugoin-Clément, maire de Mennecy, et Vice-Président du Conseil Régional d'IDF et Jacques Mione, maire de Ballancourt-Sur-Essonne et Vice-Président de la CCVE.



A cette occasion, plusieurs associations sportives ont proposé des démonstrations dans les trois salles du gymnase (2 salles d'activités de 150 m² chacune, et 1 grande salle omnisport de 1 056 m², avec des gradins pouvant accueillir jusqu'à 120 personnes).

En permettant la **pratique de diverses activités sportives pour tout type de public**, cet équipement portera haut les valeurs de persévérance et de cohésion en Val d'Essonne à l'image du parcours exceptionnel de Nikola Karabatic.



Salles de danses et multi activités à D'Huison Longueville

Dans un cadre général, le Sud-Est du territoire reste déficitaire en équipements sportifs, avec une tension sur le secteur scolaire de Guigneville-sur-Essonne.

Les sports de combat ou la danse sont bien représentés en nombre de licenciés sur le territoire, mais peu de salles spécialisées pour couvrir ces disciplines. L'étude opérée pour la réalisation du gymnase de Mennecey a démontré la nécessité de renforcer le territoire en salles spécialisées, notamment pour la discipline de la danse où aucune salle existante avec un parquet homologué n'est inscrite dans les différents équipements sportifs.

Une salle de danse multi usages et permettant des usages connexes (déclinaison pluridisciplinaire de la danse et autres activités sportives avec en partie un parquet homologué) pourrait ainsi répondre aux enjeux du diagnostic sportif, à ceux du conservatoire communautaire et également permettre l'accueil des écoles de la commune et autres associations sportives.

Il apparaît donc opportun à la Communauté de communes de construire un nouvel équipement sur la commune d'Huison-Longueville. L'équipement pourra accueillir les élèves des écoles voisines (et des associations sportives environnantes).

La CCVE a contractualisé avec le Service Conseil en Assistance à Maîtrise d'Ouvrage du CIG afin d'être accompagnés dans l'établissement du programme de cette opération qui permettra de retenir un maître d'œuvre. Plusieurs échanges ont eu lieu entre le CIG, la commune et les services de la CCVE afin de définir les données, besoins, contraintes et exigences du projet.

Le programme finalisé technique et fonctionnel a été présenté fin mai 2024 à la CCVE. Le projet prévoit donc la réalisation des locaux suivants :

- Une salle de danse d'environ 150 m² utiles ;
- Une salle d'activités et de combat d'environ 200 m² utiles ;
- Des locaux annexes de type sanitaires, vestiaires, stockage d'environ 116 m² utiles.

Il est également demandé les espaces extérieurs suivants :

- Des places de stationnement (environ 50 / 55),
- Des places pour les vélos,
- Un évitement sur voirie pour permettre le stationnement du bus,
- Un parvis d'environ 40 m²

Un terrain d'environ 3 441 m² est mis à disposition du projet sur la commune d'Huison-Longueville.

Note : l'équipement ne sera pas un lieu dédié à la compétition. Il s'agira d'un espace d'entraînement et de loisirs, non accessible aux spectateurs.

Le démarrage des travaux est prévu pour janvier 2026

Coût de l'opération : 2 993 385,00 € HT soit 3 741 732,00 € TTC

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Afin de lutter contre les inégalités et toutes les formes de discrimination, une délégation dédiée à la promotion de l'égalité et de l'accès aux droits a été instaurée à l'occasion du renouvellement des instances communautaires en juillet 2020.

Mise en œuvre du volet « Politiques publiques » du plan d'action égalité femmes-hommes 2024-2026

Le Conseil communautaire du Val d'Essonne a adopté le 12 décembre 2023 son deuxième plan d'action égalité femmes-hommes. Ce plan d'action porte à la fois sur la politique de ressources humaines portée par la collectivité et sur les politiques publiques menées sur le territoire intercommunal. Il est articulé autour des trois enjeux suivants :

- Créer les conditions de l'égalité professionnelle au sein de la Communauté de communes ;
- Veiller à l'égalité des politiques publiques ;
- Diffuser une culture commune de l'égalité femmes-hommes.

Les 2^{ème} et le 3^{ème} enjeux ont trait aux politiques publiques menées sur le territoire. L'année 2024 a permis l'organisation d'évènements à l'occasion des journées du 8 mars – journée internationale des droits des femmes – et du 25 novembre – journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes. En matière de sensibilisation des scolaires, l'association Arkéomédia est intervenue au collège de Ballancourt-sur-Essonne et au collège de Mennechy. Le professeur X a également proposé des ateliers de sensibilisation aux élèves des écoles primaires Jules Ferry et St Martin à Ballancourt-sur-Essonne.



En 2024, près de 500 personnes ont été sensibilisées à la thématique de l'égalité.

Rédaction du volet territorial du rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En son article 611, la loi pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes du 4 août 2014 prescrit aux collectivités territoriales et aux établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants de présenter un rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes. Les collectivités territoriales sont, en effet, des actrices essentielles de l'égalité entre les femmes et les hommes. Par leur statut d'employeurs, par la définition et la mise en œuvre de leurs politiques publiques, par leur connaissance et leur capacité d'animation des territoires, elles sont un véritable moteur de l'action publique pour l'égalité.

Le décret n°2015-761 du 24 juin 2015 précise le contenu du rapport. Il comporte deux volets :

- **Un volet territorial qui concerne les politiques d'égalité menées sur son territoire ;**
- **Un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.**

Si le rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes doit être appréhendé comme un inventaire et un document d'orientation, il est également l'occasion de porter l'égalité femmes-hommes devant l'assemblée délibérante de la collectivité et de contribuer ainsi à un travail plus global de sensibilisation des élus, des agents, et plus largement de la population.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Cohésion sociale et la solidarité entre territoires et entre générations s'imposent comme conditions essentielles d'un développement durable. Cette finalité vise à recréer et à renforcer le lien entre êtres humains, entre sociétés et entre territoires afin de garantir aux générations présentes et futures le maintien ou l'amélioration des capacités de bien-être (sociales économiques ou écologiques) pour tous, à travers la recherche de l'équité. Elle est complémentaire et interagit avec celle visant l'épanouissement humain.

La Communauté de communes du Val d'Essonne s'engage concrètement à travers l'Espace France Services. Elle soutient également les personnes âgées ou en perte d'autonomie, facilite l'accès aux soins et accompagne les jeunes dans leurs démarches de recherche d'emploi.



Maintenir une cohésion sociale sur le territoire

Les permanences de l'Espace France Services

L'Espace France Services, mis en place par la Communauté de communes du Val d'Essonne, a pour objectif d'orienter les usagers de manière efficace et appropriée. Il simplifie ainsi la compréhension des différentes missions, qu'elles soient assurées par les collectivités, l'État, des associations ou d'autres partenaires institutionnels et privés, contribuant ainsi à une meilleure optimisation du service public. Cet espace reste ouvert à tous, les rendez-vous sont gratuits et confidentiels.

En 2024 (du 1er janvier au 14 décembre) 2 259 rendez-vous ont été assurés par les 21 permanenciers des différents organismes et les 3 conseillères de l'Espace France Services.



Tout au long de l'année, 912 personnes se sont rendues à l'accueil pour obtenir des informations et 1819 ont pu être renseignés par téléphone.

Il convient aussi de noter que 1 070 personnes ont bénéficié de l'espace multimédia mis à disposition du public pour accomplir diverses démarches administratives. Cet espace est principalement utilisé pour la navigation sur Internet, ainsi que pour la numérisation et l'impression de documents.

Cette année, plusieurs ateliers ont été mis en place par notre conseiller numérique et nous pouvons comptabiliser 295 accompagnements. En notant, qu'une même personne a pu participer à différents ateliers afin d'approfondir ses connaissances sur différents domaines.

Présentation des différentes permanences de l'Espace France Services du Val d'Essonne

ESPACE FRANCE SERVICES
Communauté de Communes du Val d'Essonne
Parc des Communautés - BP 28
91020 Balaunay-sur-Corbeil
01 64 93 76 43
ef@ccvald'essonne.com

SOCIAL - SANTE
Maison des Solidarités de Balaunay
Accueil social, Conseiller PSA
01 69 93 64 80
Centre Départemental de Prévention et de Santé
Consultation infirmière de prévention gratuite et confidentielle
CBAMH
Gérer des dossiers d'indemnités du travail, invalidité, retraite
01 78 66 31 21
Univis Départementale des Associations Familiales
Point Conseil Budget pour information, prévision et accompagnement budgétaire
Caf
Accompagnement global et individualisé en lien avec le Caf pour les dossiers complexes
La Solidarité Corbeil
Recueil, écoute et production pour les familles victimes de violences

Justice
Des permanences et des services à votre disposition sur rendez-vous.
Dossier :
CAJ (anciennement N°12) / CAJ (anciennement N°14) / N°15 / N°16 / N°17 / N°18 / N°19 / N°20 / N°21 / N°22 / N°23 / N°24 / N°25 / N°26 / N°27 / N°28 / N°29 / N°30 / N°31 / N°32 / N°33 / N°34 / N°35 / N°36 / N°37 / N°38 / N°39 / N°40 / N°41 / N°42 / N°43 / N°44 / N°45 / N°46 / N°47 / N°48 / N°49 / N°50 / N°51 / N°52 / N°53 / N°54 / N°55 / N°56 / N°57 / N°58 / N°59 / N°60 / N°61 / N°62 / N°63 / N°64 / N°65 / N°66 / N°67 / N°68 / N°69 / N°70 / N°71 / N°72 / N°73 / N°74 / N°75 / N°76 / N°77 / N°78 / N°79 / N°80 / N°81 / N°82 / N°83 / N°84 / N°85 / N°86 / N°87 / N°88 / N°89 / N°90 / N°91 / N°92 / N°93 / N°94 / N°95 / N°96 / N°97 / N°98 / N°99 / N°100

MOBILITE - TRANSPORTS
Espace Mobilité
Résultats de la situation et conseils en matière de permis en fonction de la situation sociale et professionnelle.

ADMINISTRATION
CCAF (emploi)
Un agent des France publiques pour des informations personnalisées
Espace France Services
Accompagnement à la réalisation d'un dossier
01 64 93 76 43

Accès aux multimédias
Espace multimédia
3 ateliers hebdomadaires, gratuits et réservés aux habitants du territoire
Accès à Internet / Impression de documents
Accès à des ordinateurs gratuits pour les habitants du territoire
29 accompagnements, sur rendez-vous
01 64 93 76 43

Les ateliers numériques
3 ateliers hebdomadaires gratuits pour les habitants du territoire
01 64 93 76 43

Une permanence en itinérance

Celle-ci a été mise en place depuis janvier 2023. Pour cette année nous sommes restés dans la continuité du projet tout en réduisant le nombre de communes (8 actuellement) afin de cibler au mieux la demande. La permanence itinérante a vocation à apporter une aide administrative de proximité aux usagers ayant des problèmes de mobilité, et à accompagner les personnels communaux dans la gestion des situations administratives complexes. Cette année, **114 administrés** ont pu bénéficier de ces rendez-vous au plus près de leur domicile.

		LUNDI	MARDI	MERCREDI	JEUDI	VENDREDI
2 ^{ème} semaine du mois	9h30/11h30	Menecy	Echarcon			Médiathèque Lazare Carnot La Ferté Alais Numérique
	14h30/16h30	Permanence à la demande*	Cerny		Itteville	
4 ^{ème} semaine du mois	9h30/11h30	Menecy	Vert le Petit		Vayres sur Essonne	Vert le Grand
	14h30/16h30	Permanence à la demande*	Cerny		Itteville	Médiathèque Lazare Carnot La Ferté Alais Administrative

*Permanence à la demande des communes de la CCVE non indiquées dans ce tableau

Actions en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie

Lors du Conseil Communautaire du 13 décembre 2016, la Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est dotée de la compétence action sociale d'intérêt communautaire. Dans ce cadre, elle est devenue compétente pour l'action en faveur des personnes âgées ou en perte d'autonomie en favorisant le maintien à domicile, depuis le 1er juillet 2017.

Le service d'aide à domicile

Le Service intercommunal d'Aide à Domicile est composé d'une équipe d'intervenantes de 9 agents et de 3 agents administratifs. Il assure les missions suivantes :

- Gestion et coordination du service communautaire d'aide à domicile pour les habitants des communes de Menecy, Ballancourt et Vert-le-Grand.
- Coordination du maintien à domicile, en partenariat avec les associations qui maillent les autres communes du territoire du Val d'Essonne :
 - ASAD – Association Santé à Domicile (167 personnes dont 116 femmes et 51 hommes) ;
 - ASAMDTA – Association de Soins, d'Aide-Ménagère à Domicile et de Transport Accompagné (238 personnes dont 160 femmes et 78 hommes) ;
 - ASAMPA – Association Soins Aide-Ménagère aux Personnes Agées (47 personnes dont 29 femmes et 18 hommes) ;
- Coordination des actions en faveur des séniors du Val d'Essonne en partenariat avec le CLIC - Centre Local d'Information et de Coordination en Gérontologie (CLIC) « Orgessonne » (309 séniors dont 213 femmes et 96 hommes).

Répartition des usagers du service communautaire d'aide à domicile au 31.10.2024

Nombre d'usagers	150
Ballancourt-sur-Essonne	24 usagers
Mennecy	108 usagers
Vert-le-Grand	18 usagers

Nombre de personnes aidées pour l'année 2024 :



108 usagers

moyenne d'âge 87 ans



42 usagers

moyenne d'âge 81 ans



La Communauté de communes a contribué au maintien à domicile de 911 personnes dont 626 femmes et 285 hommes

Actions en faveur des aidants

Le service d'aide à domicile a développé des accompagnements en faveur des aidants des bénéficiaires du service selon les formes suivantes :

Le rendez-vous des aidants

Le 3 octobre, la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) et la CCVE offrait une après-midi festive à Mennecy, dans le cadre de la semaine bleue, à destination des seniors et aidants du Val d'Essonne.

Plus de 300 personnes ont pu bénéficier gratuitement d'une représentation théâtrale « vieillir d'accord, mais y'a pas le feu » suivie d'un échange avec les acteurs, ainsi qu'un accès libre à tous les ateliers qui se sont poursuivis jusqu'en fin de journée (réveil musculaire, dépistage diabète et remise de kit santé, espace diététique, atelier mémoire, vélo smoothie). Une collation clôturait le moment convivial bien apprécié de tous.

Les rendez-vous pour les aidants du Val d'Essonne des 21 novembre et le 6 décembre, un groupe d'aidants a pu bénéficier d'un atelier cuisine en matinée. Ils ont partagé le déjeuner préparé ensemble. En après-midi, les participants ont également suivi un atelier de découverte de plantes aromatiques et de préparation de tisanes.

Le café des aidants

Des rendez-vous mensuels ont été proposés gratuitement par notre partenaire le CLIC, chaque deuxième vendredi, dont 10 séances pour l'année 2024. Ils se sont tenus à Cerny, au café le Pti Cerny. Des professionnels ont accueilli les aidants pour un temps placé sous la convivialité, les échanges et les conseils. A chaque rendez-vous, une thématique spécifique a été abordée.

Accompagner les jeunes dans la recherche d'emploi et la formation

Depuis la prise de compétence insertion professionnelle des jeunes de 16 à 25 ans, en 2009, la Communauté de Communes du Val d'Essonne travaille avec la mission locale des 3 Vallées (ML3V).

La ML3V a pour objectif d'assurer l'accueil, le suivi et l'accompagnement personnalisé des jeunes Val d'Essonnais de 16 à 25 ans en recherche d'insertion sociale et professionnelle. Elle intervient dans les domaines de la recherche de formation, d'emploi, la santé, le logement, la mobilité et les démarches juridiques.

Le rattachement des 21 communes du territoire à la ML3V est effectif depuis le 1er janvier 2018, avec une antenne locale inaugurée le 8 octobre 2018 sur la Communauté de Communes du Val d'Essonne située 1, rue de l'Aunette à Ballancourt s/Esso

L'équipe sur place pour accueillir le public est composée :

- D'une assistante d'accueil ;
- De deux conseillers d'insertion socio-professionnelle « CISP » ;
- D'un chargé de relation entreprises « CRE ».

Une permanence délocalisée sur la commune de Mennecy vient renforcer le service en place sur l'antenne locale, favorisant ainsi un service de proximité pour les jeunes.

L'antenne locale a pour vocation de favoriser un meilleur captage du public jeune présent sur le territoire. Des ateliers collectifs, un accompagnement individualisé et des rencontres avec les partenaires sociaux, des employeurs y sont programmés.

 **553 jeunes** âgés de 16 à 25 ans ont été accompagnés en 2024.

54.5 % des jeunes accompagnés en 2024 **sont entrés en situation** (scolarisation/formation/emploi...)

Enfin, il est à noter que la CCVE organise courant Mars un Forum "**Objectif Jobs Jeunes**" en partenariat avec la MI3V et Pôle emploi depuis **7 ans**. Cette action favorise le rapprochement entre les jeunes qui se lancent sur le marché de l'emploi et les employeurs du territoire. Depuis 7 ans, l'évènement « Objectif Jobs Jeunes » a mis en relation près de **600 jeunes** avec les dirigeants et recruteurs présents lors de cet évènement.

Assurer une équité territoriale

Le terme d'équité territoriale désigne une configuration géographique qui tend à assurer à tous les mêmes conditions d'accès aux biens et aux services d'intérêt général.

Dispositif « Petites Villes de Demain »

Le programme Petites villes de demain vise à donner aux communes de moins de 20 000 habitants qui exercent des fonctions de centralités mais présentent des signes de fragilité, les moyens de concrétiser un projet de territoire où il fait bon vivre et respectueux de l'environnement. Il ambitionne de répondre à l'émergence des nouvelles problématiques économiques et sociales, de participer à l'atteinte des objectifs de transition écologique, démographique, numérique et de développement.

Les communes de Ballancourt-sur-Essonne et de La Ferté Alais ont candidaté au dispositif en 2020. Pour les accompagner, la Communauté de communes CCVE a fait le choix d'opter pour un périmètre stratégique plus large avec une étude construite au regard du développement et du rayonnement de sa ville principale, Mennecey.

L'ensemble des travaux menés entre 2020 et 2023 a conduit à la signature de la convention-cadre Petites Villes de Demain valant Opération de Revitalisation de Territoire (ORT) en Conseil communautaire le 12 décembre 2023 et à la définition d'un plan d'actions spécifique. Parmi les actions identifiées, peuvent-être citées le soutien à la rénovation énergétique de l'habitat privé, la rénovation énergétique des bâtiments communaux ou l'aménagement d'un îlot de fraîcheur sur le parvis des communautés. Ces actions sont respectivement déclinées de façon opérationnelle et détaillées en page 11, 65 et 8 du présent rapport dans les rubriques relatives à la lutte contre le changement climatique.

Mise en œuvre du contrat de relance et de transition écologique (CRTE)

Les contrats de relance et de transition écologique (CRTE) sont prévus par une circulaire du Premier ministre du 20 novembre 2020 afin que chaque territoire traduise dans un contrat avec l'État ses ambitions en matière de transition écologique, de développement économique et de cohésion territoriale.

Le périmètre constitué des deux communautés de communes du Val d'Essonne (CCVE) et des Deux Vallées (CC2V) est apparu pertinent à l'État pour l'élaboration d'un CRTE. Ils représentent 36 communes : 21 de la CCVE et 15 de la CC2V ; 80 250 habitants : 61 700 sur la CCVE et 18 550 sur la CC2V.

Ces deux territoires revêtent une forte identité agricole, environnementale, patrimoniale et culturelle. Les 2/3 des communes sont membres du PNRGF. Leur développement est structuré par l'Essonne et le RER D (7 gares) et articulé autour de morphologies urbaines variées entre ruralités et pôles urbains.

La DSIL (Dotation de Soutien à l'Investissement Local), la DETR et le Fonds Vert alimentent le CRTE. Le 3 avril 2024, un avenant n°1 a été signé afin de prendre en compte ces nouvelles actions. S'agissant de la CCVE, l'intercommunalité a réaffirmé la priorité du gymnase intercommunal en sollicitant l'aide de l'Etat sur les travaux objet de la démarche de Haute Qualité Environnementale (HQE) de l'équipement.

Aménager et gérer les aires d'accueil pour les gens du voyage

Le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage de l'Essonne, acté en avril 2019, prévoit sur le territoire de la CCVE, en plus des 44 places créées sur les 3 aires d'accueil des gens du voyage de Ballancourt-sur-Essonne, Itteville et Mennecey, la création d'une aire de grand passage (150 à 200 caravanes) à ouverture estivale sur le territoire de la Communauté de communes.

Lors de la commission départementale consultative ad hoc qui s'est tenue le 6 février 2024, la CCVE a rappelé que le présent schéma, contrairement au précédent, fait porter par un seul EPCI la charge de l'investissement et du coût d'entretien d'un tel équipement alors même que le précédent schéma prévoyait une mutualisation de l'implantation à l'échelle d'un bassin plus large sur 5 EPCI du sud Essonne.

Conformément aux orientations de ce schéma, la CCVE a néanmoins mené une étude exhaustive pour objectiver et identifier des sites potentiellement mobilisables pour la création de cette aire.

Etant donné les nombreuses contraintes spécifiques au territoire identifiées, la Communauté de communes a rappelé, aux services de l'Etat, en 2024, son incapacité à proposer un site adapté. Lors d'une dernière réunion technique tenue le 30 avril 2024, en présence des services de la DDT, du PNR du Gâtinais Français, des élus de la CCVE et de la commune de Baulne, les analyses approfondies d'une étude complémentaire du site identifié ont notamment révélé :

- **Une contradiction majeure avec les orientations de la Charte du Parc Naturel Régional du Gâtinais Français**, en termes de préservation écologique, paysagère et agricole.
- **Des enjeux sécuritaires préoccupants** dus à la proximité immédiate de la RD191, un axe structurant à forte densité de trafic (plus de 10 000 véhicules par jour), aggravé par un virage dangereux et les flux supplémentaires liés à l'aire.
- **Un impact significatif sur la qualité de vie et la valeur immobilière des habitations riveraines**, avec une augmentation de 10 % à 25 % de la population locale, mettant en péril les capacités des infrastructures communales (écoles, centre de loisirs, etc.).
- **Un emplacement sensible**, inclus dans une trame verte d'intérêt régional, un projet de protection du captage du Hurepoix et une zone d'exploitation agricole essentielle.
- Ces éléments confirment l'impossibilité d'implanter une aire de grand passage sur la parcelle de Baulne sans conséquences majeures pour le territoire et ses habitants.

En conséquence, la CCVE a réitéré son incapacité à proposer un site adapté à Baulne, et plus largement, sur le territoire de la CCVE tout en rappelant le caractère inique de cette obligation et en appelant à la solidarité départementale sur le sujet pour que le futur schéma :

- Territorialise à nouveau l'obligation de création d'une aire de grand passage sur un bassin plus large que le seul périmètre d'une intercommunalité ;
- Réfléchisse en conséquence aux mécanismes de solidarité financière entre les parties prenantes : Etat, Département, bloc local et en premier rang les intercommunalités, pour que la charge des coûts d'investissement et de fonctionnement courant de cette aire soient mutualisés afin qu'un seul territoire ne soit pas contraint à les supporter dans un contexte de tension foncière et financière.

Concernant les aires d'accueil des gens du voyage :

- 20 places de courtes durées ont été créées sur l'aire d'accueil de Mennecey conformément au schéma précédent ;
- 24 places de longue durée contre 22 demandées dans le schéma précédent ont été créées.

Sur le territoire de la CCVE, le nombre de places créées **représente 105 % des exigences de l'ancien schéma directeur**.

Pour l'année 2024, les taux d'occupation prévisionnel annuel (arrêtés au 31 décembre 2024) des aires d'accueil sont les suivants :

- **Ballancourt-sur-Essonne : 74 % ;**
- **Mennecey : 83 % ;**
- **Itteville : 70 %.**

Enfin, il est à noter qu'un rapport d'activité sur les aires d'accueil des gens du voyage est produit chaque année. En 2024, le document portant sur l'année 2023 a été présenté en Conseil communautaire le 25 juin 2024.

Actions en faveur de l'accessibilité du territoire

La construction de la desserte du Val d'Essonne

Le secteur du Val d'Essonne connaît des problèmes de trafic, en partie liés à un accès difficile sur l'autoroute A6. Cette zone péri-urbaine, à l'articulation du front sud de la métropole parisienne et des espaces encore ruraux du sud-est essonnien, est amenée à se développer, avec plusieurs projets d'urbanisation, à vocation d'habitat ou économique, prévus à court, moyen ou long terme.

Or, la RD 191, qui structure sur ce territoire le réseau routier départemental, connaît d'ores-et-déjà des problèmes de saturation.

Après concertation sur le devenir de la RD 191 entre les différents acteurs et le Département, **un schéma de principe d'une Desserte du Val d'Essonne a été approuvé** avec les parties prenantes, à savoir, la CCVE et la CASE (aujourd'hui fusionnée et devenue l'agglomération Grand Paris Sud).

Ce schéma a pour objectif de développer un réseau routier lisible, permettant au secteur d'exprimer ses potentialités urbaines et économiques facilitant l'accessibilité du Sud Essonne aux pôles d'activités du Nord du Département, tout en délestant les RD 191 et 153 du trafic de transit.

Il est à noter, en 2024, les travaux de végétalisation menés sur barreau nord de cette desserte.

Dans ce cadre, une première tranche de la Desserte du Val d'Essonne a été réalisée sur le territoire de la Commune du Coudray-Montceaux, la desserte de la ZAC des Haies Blanches depuis l'A6. Une deuxième tranche est en cours de mise en œuvre par le Département et la CCVE, permettant d'assurer la desserte des ZAC de Montvrain II à Mennecey et de la Plaine St-Jacques à Ormoy.

Entrées de villes du Pôle touristiques – Baulne, Cerny, La Ferté-Alais, Itteville

Le programme vise à améliorer la sécurité et l'accessibilité au site de la gare, par les différents modes de déplacements doux et motorisés et valoriser l'entrée touristique du site et ses alentours (plateau de l'Ardenay, aérodrome Salis, vallée de l'Essonne, Sablière du Tertre, Ferme pédagogique).

Sa réalisation permettra :

- L'aménagement du réseau viaire pour assurer la sécurité et la fluidité du trafic routier ;
- La valorisation de l'entrée du pôle touristique de l'Ardenay prenant en compte le développement touristique et économique futur du site ;
- L'augmentation de l'attractivité du site en offrant un lieu accessible à tous comprenant la mise aux normes PMR de 2 arrêts de bus ;
- L'aménagement et le renforcement des liaisons piétonnes vers la gare de la commune de La Ferté-Alais ;
- Le renforcement de la trame verte existante en assurant la continuité des pistes cyclables dans le cadre des préconisations du CEREMA ;
- L'aménagement d'une traversée piétonne au niveau du pont enjambant la rivière ;
- La valorisation des aménagements paysagers par l'enfouissement des réseaux et la rénovation de l'éclairage public.

Ce projet est réalisé dans le cadre d'une démarche environnementale comprenant notamment :

- Une gestion des eaux pluviales dans l'emprise du projet par l'utilisation de matériau perméable et de création de noues d'infiltration ;
- Une gestion au plus juste de l'éclairage public par la mise en œuvre de peinture luminescente sur une partie des liaisons cyclables, et de candélabre à LED à abaissement de puissance.

Le chantier a démarré mi-mars 2024. La fin de chantier est prévue en mars 2025 avant le meeting aérien de Cerny, soit 4 mois d'avance par rapport au planning initial.

Coût de l'opération : 4 864 638 € HT soit 5 837 566 € TTC.

Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables

S'inscrire dans une logique de développement durable nécessite l'adoption de modes de consommation et production plus raisonnés, plus respectueux de notre environnement et de nos conditions de vie. Ainsi, de nouveaux modes et logiques de production, de nouveaux biens et services, de nouvelles approches techniques et sociales, prenant en compte les finalités du développement durable sont à développer. Les collectivités territoriales ont un rôle à jouer dans la promotion des systèmes productifs locaux et de l'écologie industrielle et la diversification des producteurs, des activités. Elles peuvent également mener des actions favorisant le recours à l'emploi local.



Soutenir l'économie locale et les initiatives durables

La Communauté de Communes du Val d'Essonne contribue à la transition écologique et énergétique des entreprises et du territoire par le biais de son programme d'actions déployé dans le cadre de sa compétence Développement économique. Elle agit également par le biais d'un fonds de concours et d'un appel à projet dédiés au développement durable.

Les actions sont inscrites dans les conventions partenariales avec les Chambres consulaires, dans le dispositif des Vitrines du Val d'Essonne avec l'opération chèques cadeaux qui lui est adossé, ainsi que dans la stratégie de territoire du Val d'Essonne (SCOT-PCAET) en termes de sobriété foncière.

Des actions de soutien à l'entrepreneuriat orientées vers le développement durable et la sobriété énergétique

En cohérence avec les objectifs nationaux et régionaux, la CCVE déploie, depuis plusieurs années auprès des entreprises du Val d'Essonne, des actions concourant à la transition énergétique et à la digitalisation, en partenariat avec les chambres consulaires mais également avec de l'association des dirigeants du Val d'Essonne (ALED91).

En 2024, dans un objectif de renforcement de l'offre d'accompagnement à la transition écologique, **la CCVE a inscrit dans la convention 23-24 avec la CCI, la réalisation d'audits 360° auprès de 15 TPE/PME. Si ces entretiens n'ont pu être partiellement menés faute de candidats en nombre suffisant, ils ont été déployés via un autre dispositif, le programme Booste Les Watts, également conduit par la CCI.** Une réunion fin février a associé 6 chefs d'entreprises lesquels ont pu bénéficier ensuite d'un audit énergétique individuel en entreprise.

Toujours dans cet objectif de transition écologique, la CCVE a souhaité valoriser, dans le cadre de sa **convention 2024 avec la Chambre de Métiers et de l'Artisanat de l'Essonne, valoriser les entreprises engagées dans une démarche d'efficacité énergétique en finançant la labellisation d'entreprises valessonniennes au label (national) Eco-Défis.**

Par ailleurs, **d'autres actions ont spécifiquement visé la transition numérique des entreprises** : 4 formations organisées en partenariat avec la CCI Essonne, chacune d'entre elles réunissant entre 10 et 15 participants. A ces formations s'ajoutent celles animées, à la CCVE, dans le cadre du programme Booste Ta Boîte (2 des 4 journées du parcours de formation étaient dédiées à la digitalisation).

Les Vitrines du Val d'Essonne (VDVE), un dispositif promouvant le « consommez local » et les circuits-courts

Suite au vote du Conseil communautaire en date du 8 décembre 2020 pour l'adhésion à la Fédération Nationale des Centres Ville (FNCV), la CCVE a créé en 2021 les Vitrines du Val d'Essonne (VDVE) offrant, d'une part, aux commerçants, artisans et producteurs locaux la possibilité de promouvoir leurs produits et services via un site internet et une application mobile. D'autre part, **ce dispositif permet aux habitants du territoire de « consommer local » plus facilement, en réduisant ainsi leurs déplacements.**

Les derniers chiffres montrent une appropriation du dispositif par les commerçants. En effet, au 06/01/2025 190 commerces étaient inscrits sur les Vitrines (181 au 11/09/23), parmi lesquels 64 ont mis des produits en ligne pour augmenter leur visibilité et 391 produits et services.

L'opération « Chèques-cadeaux »

Afin de compléter le dispositif « Vitrites du Val d'Essonne, la CCVE propose aux commerçants et producteurs locaux adhérents des Vitrites de participer à une **opération chèques-cadeaux à gratter de décembre à mars. L'objectif est ici aussi de renforcer le « consommer local »** et de donner davantage de visibilité aux participants lors de la période de fin d'année et des soldes d'hiver.

Pour la 3ème opération 2023-24, 30 000 chèques-cadeaux, dont 4 150 gagnants, ont été distribués chez les 94 commerçants participants (+31% par rapport à la 1ère opération et +2% par rapport à la 2ème opération). 36 490€ ont ainsi été injectés dans l'économie locale (35 040€ pour l'opération 2022-23).

Pour la 4ème opération 2024-25, 35 000 chèques-cadeaux, dont 4 380 gagnants, ont été distribués chez les 96 commerçants participants (+32,3% par rapport à la 1ère opération et +2% par rapport à la 3ème opération). A noter que pour cette dernière opération, 16 nouveaux commerçants ont rejoint à la fois les Vitrites du Val d'Essonne et l'opération chèques-cadeaux, témoignant ainsi du succès rencontré par ce dispositif.



Vers une sobriété foncière et énergétique des zones d'activités du Val d'Essonne

Réalisation de l'IZAE

L'article 220 de la loi Climat et Résilience, promulguée le 22 août 2021, prévoit la réalisation par les intercommunalités d'inventaires des zones d'activités économiques (ZAE).

Il doit être établi par l'EPCI, qui depuis la loi NOTRe du 7 août 2015, est l'autorité compétente en matière de création, d'aménagement et de gestion des zones d'activités.

Pour la CCVE, cet inventaire ne doit pas être considéré comme une simple liste mais s'inscrire dans une démarche globale d'observation au service de la sobriété foncière. Il contribue à la fois aux objectifs de développement économique et de préservation du foncier et des sols vivants.

En 2023, la CCVE a engagé les travaux de réalisation de l'inventaire avec le calendrier suivant :

- PHASE 1 : Réalisation de la « base » inventaire / étape 1 (juillet – août 2023) de chaque zone arrêtée (étape 1 ci-dessus)
- PHASE 2 : Visite de terrain des 14 ZAE communautaires (août – septembre – mi-octobre 2023)
- PHASE 3 : Visite des autres ZAE entrant dans le champ de l'inventaire au regard des choix stratégiques de l'EPCI (novembre-décembre)
- PHASE 4 : Finalisation de l'inventaire (janvier 2024)

Afin d'évaluer au plus juste le taux de vacance réelle et donc les marges d'optimisation foncière possibles, l'option retenue par le service du développement économique de la CCVE a été de réaliser une enquête terrain prioritairement sur les 8 zones d'intérêt communautaire, progressivement étendue à l'ensemble des espaces économiques intégrés à l'inventaire.

Lancement d'une étude d'attractivité et d'optimisation foncière des ZAE du Val d'Essonne

D'après le diagnostic réalisé dans le cadre de la démarche d'élaboration du SCOT-PCAET du Val d'Essonne mais aussi des travaux préliminaires à l'IZAE, il ressortait une faible densification des ZAE et ce aussi bien sur les nouvelles ZAE que les anciennes. Le diagnostic faisait en effet état de secteurs qui pourraient potentiellement être densifiés, notamment sur des parcelles privées, disposant de délaissés paysagers ou non, parfois de taille importante.

De plus, il ressortait de ce même diagnostic que les aménagements paysagers et la qualité environnementale des sites restent assez peu développés sur la plupart des zones anciennes ou se résument à quelques arbres sur les espaces de stationnement ou des délaissés paysagers en friche.

L'objectif du « Zéro Artificialisation Nette » (ZAN) étant au cœur de la réflexion sur les besoins en foncier économique de la CCVE, le Projet d'Aménagement Stratégique (PAS) du SCOT-PCAET fixe notamment pour objectif d'optimiser les zones d'activité existantes par une rationalisation de l'occupation des espaces déjà urbanisés et par une modernisation ou requalification des zones d'activité aujourd'hui vieillissantes.

Au regard de ces constats et objectifs posés dans le PAS déclinés dans le Document d'Orientations et d'Objectifs (DOO) et Document d'Aménagement Artisanal, Commercial et Logistique (DAACL), la CCVE a lancé, à l'été 2024, une étude visant à élaborer une stratégie d'optimisation du foncier économique et de valorisation des ZAE du territoire, en particulier en termes énergétique et environnemental.

Un état des lieux a été réalisé dans une phase 1 de l'étude clôturée en décembre 2024 qui a permis de dresser les constats suivants :

- **Les atouts économiques du Val d'Essonne** résident dans la localisation stratégique du territoire à la fois proche de la dynamique métropolitaine mais constituant un territoire majoritairement rural, une dynamique notable d'attractivité résidentielle et de l'emploi, l'existence de sites économiques majeurs (ITM, Ecosite, Centre de Recherche du Bouchet, Mennecy) porteurs de créations d'emplois, une demande endogène forte, témoin d'une bonne dynamique économique, et enfin, l'élaboration en cours d'une stratégie foncière économique intercommunale à travers le SCoT AEC notamment.

- A l'inverse, **le diagnostic économique montre plusieurs faiblesses** : une forte dépendance aux pôles économiques voisins, et un « profil » d'habitants correspondant peu aux profils des emplois locaux, des conditions d'accessibilité limitées, un tissu économique peu spécialisé et des filières peu identifiées (dans un environnement départemental comparativement très structuré), une offre de ZAE « à deux vitesses », avec des conditions d'attractivité différenciées entre les parties Nord et Sud du territoire, des acteurs économiques locaux encore peu sensibilisés aux enjeux de l'optimisation et de la valorisation des ZAE, et enfin, une stratégie intercommunale économique encore peu intégrée.
- **Différentes opportunités se présentent** dans la mesure où le territoire constitue un espace de transition à valoriser : une identité rurale et un cadre de vie différenciants. De plus, l'attractivité territoriale favorise la mutation et le développement du tissu économique et les secteurs d'activités présents sont porteurs de diversification (construction, logistique de proximité, ...) et de différenciation économique (agroalimentaire, commerces de proximité, tourisme, ...). Enfin, des extensions stratégiques de ZAE sont projetées, et un travail sur l'optimisation des ZAE est engagé.
- **Face à ces opportunités**, plusieurs menaces sont relevées : une forte polarisation de l'emploi sur les grands sites locaux (ITM, Ecosite, Mennecy), mais peu sur la partie Sud du territoire. De plus, près de 50% des dirigeants d'entreprises artisanales a plus de 50 ans constituant un enjeu majeur pour la pérennisation du tissu économique (et des emplois). Par ailleurs, les ZAE se dégradent (sans stratégie de requalification) et les conditions actuelles sont peu favorables à l'optimisation foncière et immobilière. Enfin, l'appréciation de la valeur foncière est à renforcer.

La démarche se poursuit dans une phase 2 d'élaboration de la stratégie foncière et d'une phase 3 qui consistera en la tenue de comité de site sur chaque ZAE (communautaires a minima) en présence des élus, propriétaires des parcelles, partenaires économiques de la CCVE, etc.).

Fonds de concours Développement durable

Afin d'accompagner les communes dans la transition énergétique et écologique, d'encourager l'émergence de projets innovants et de renforcer l'identité durable du Val d'Essonne, **la Communauté de communes a mis en place un fonds de concours dédié au développement durable.**

Pour ce fonds de concours, en 2024, l'enveloppe allouée était de 25 000 € par an, avec un montant par projet communal limité à 5 000 € maximum.

En 2024, 2 communes, dont les projets sont détaillés ci-dessous, ont déposé un dossier et ont obtenu un avis favorable du Conseil communautaire.

Commune	Projet	Montant travaux / acquisition (HT)	Autres subventions	Autre fonds de concours CCVE pour ce projet	Demande de fonds de concours	Reste à charge Commune (HT)
CHAMPCUEIL	Modernisation de l'éclairage du terrain de pétanque	30 169,90 €	0 €	0 €	5 000,00 €	25 169,90 €
VERT-LE-GRAND	Pose d'une clôture à moutons, arrachage et plantation de 13 arbres	24 375,50 €	12 187 €	0 €	5 000,00 €	7 188,50 €

 Depuis 2021, le fonds de concours a permis l'attribution de 29 793,10 € aux communes pour des projets en lien avec le développement durable.

Appel à projet « Développement durable »

En 2024, afin d'accompagner les associations dans la transition énergétique et écologique, la Communauté de Communes du Val d'Essonne a de nouveau proposé un appel à projets.

A destination des associations dont le siège est situé géographiquement sur le territoire de la Communauté de Communes, cet appel à projet concerne les actions de sensibilisation, valorisation et prévention en lien avec les thèmes suivants :

- Gestion écologique des espaces verts et de nature, végétalisation et perméabilisation des villes, valorisation des patrimoines naturels et paysagers ;
- Adaptation au changement climatique et préservation des ressources (eau, énergie, ...), éco-mobilité ;
- Prévention des déchets, lutte contre le gaspillage alimentaire, réparation, recyclage ;
- Agriculture dont jardins familiaux, partagés pédagogiques et d'insertion et alimentation durable.

L'enveloppe globale allouée pour l'année 2024 était fixée à 6 500 €. Le taux de subvention était de 50 % maximum du montant des dépenses engagées, dans la limite de 3 250 €.

5 associations, dont les projets sont détaillés ci-dessous, ont déposé un dossier et ont obtenu un avis favorable du Conseil communautaire.

Association	Projet	Budget total de fonctionnement	Aide proposée par la CCVE	Autres subventions	Reste à charge
Association de Sauvegarde de l'Espace Champoreux	Sensibilisation à la préservation de la biodiversité et à la lutte contre le changement climatique	4 155 €	1 500 €	500 €	2 655 €
Association « Ecojolie Terres Vivantes »	Actions de rapprochement de l'agriculture et de l'alimentation avec une ambition de transition écologique et sociétale	72 200 €	1 000 €	35 000 €	35 700 €
Echarcon Patrimoine Nature	Création d'un abri et de bacs à légumes	1 500 €	750 €	0 €	750 €
Champcueil Pétanque	Réalisation d'un îlot de fraîcheur	11 520 €	- €	10 968 €	552 €
Vir'Volt	Ateliers et Bioconstructions, Education Interculturelle à L'environnement, La nature et l'Entraide	55 782 €	3 250 €	31 000 €	22 532 €

Soutenir le développement d'une agriculture durable
et la consommation de produits locaux

Mise en œuvre du Plan Alimentaire Territorial

La CCVE a délibéré sur le lancement d'une démarche de **Plan Alimentaire Territorial (PAT)** le 27 septembre 2022. Afin de définir les actions à mettre en place pour répondre aux enjeux locaux, ainsi que les moyens humains et financier à y dédier, une phase de concertation des acteurs de l'agriculture et de l'alimentation a été initiée en 2023.

 **Au total, plus de 70 acteurs locaux de l'agriculture et de l'alimentation ont pu être réunis.**

Ce travail de concertation, a permis la constitution d'une feuille de route triennale composée de quatre axes et de neuf actions opérationnelles :

- L'axe 1 : « Engager les acteurs locaux autour des enjeux agricoles et alimentaires, évaluer et valoriser le PAT » :
 1. Conforter une gouvernance et développer un dispositif de suivi, d'évaluation et de valorisation du PAT ;
 2. Définir et mettre en œuvre une stratégie de sensibilisation aux enjeux agricoles et alimentaires.
- L'axe 2 : « Préserver les terres agricoles et encourager l'installation d'agriculteurs sur le territoire » :
 3. Développer une stratégie foncière sur la CCVE ;
 4. Travailler à l'amélioration des servitudes agricoles.
- L'axe 3 : « Adapter notre agriculture face au changement climatique et préserver les ressources » :
 5. Suivre, accompagner et valoriser la mise en œuvre de pratiques agroécologiques sur le territoire.
- L'axe 4 : « Faciliter l'accès à une alimentation locale de qualité, et lutter contre la précarité alimentaire » :
 6. Développer les points de vente de produits locaux sur le territoire ;
 7. Travailler à l'optimisation de la logistique agricole ;
 8. Agir pour une restauration collective scolaire bio et locale ;
 9. Lutter contre la précarité alimentaire.

L'année 2024 a permis, pour l'axe 1 :

- De valoriser des vidéos Zoom Local sur l'eau ;
- De mettre à jour des éléments de communication sur le PAT et les produits locaux ;
- De réaliser la 3^e édition de la balade de la biodiversité à Fontenay-le-Vicomte ;
- D'organiser des ateliers cuisine intergénérationnels avec la caravane des partages et le groupe scolaire de Cerny ;
- De proposer un cycle d'animations avec les enfants de la maison des jeunes de Mennecy ;
- D'organiser un atelier cuisine avec les salariés en insertion de la Recyclerie du Gâtinais.

Pour l'axe 3 :

- D'organiser une réflexion sur la mise en œuvre de projets de préservation de la ressource en eau avec les acteurs locaux, notamment concernant les aires d'alimentation de captage.

Pour l'axe 4 :

- De lutter contre la précarité alimentaire avec la mise en place de « paniers solidaires ». 18 familles d'Itteville ont ainsi pu bénéficier de paniers de fruits et légumes provenant des potagers du Télégraphe pendant l'été 2024 (164 paniers distribués) ;
- De travailler avec les communes pour une restauration collective respectant la Loi Climat et Résilience ainsi que la Loi Egalim, par l'utilisation de produits locaux.

La communauté de communes est également partie prenante des grands projets de territoire en lien avec l'agriculture et l'alimentation :

Le projet de **légumerie départementale de l'Essonne**, dont l'atelier siégera à Etrechy sera particulièrement structurant pour le territoire. Au-delà de permettre aux gestionnaires de la restauration collective de s'approvisionner en légumes locaux, il constituera une opportunité stable de diversification en légumes pour les producteurs du département. La CCVE suit avec attention les travaux sur le sujet, et prend soin de relayer les informations aux communes.

Le programme LEADER (Liaison Entre Actions de Développement de l'Economie Rurale)

Enfin, la Communauté de communes a délibéré, le 6 février 2024 pour formaliser son engagement dans le programme LEADER porté par le parc naturel régional du Gâtinais français.

En effet, en octobre 2023, la candidature du PNRGF avait été retenue par le Conseil Régional d'Ile-de-France pour porter un nouveau programme européen Leader autour de la stratégie suivante : « Ici s'inventent de nouveaux modes de vivre, de produire et de consommer ». Ainsi, une enveloppe de 1,3 millions d'euros de FEADER a été mise à disposition du Groupement d'Actions Local (GAL), afin de financer des projets en lien avec les thématiques suivantes :

- Le développement de filières agricoles et alimentaires locales et durables ;
- Le développement de filières sylvicoles durables et la protection du milieu naturel forestier ;
- Un aménagement du territoire sobre dans sa consommation de ressources ;
- L'épanouissement de l'identité et de la vie du territoire.

Le territoire éligible retenu dans le Programme Leader englobe la totalité de la Communauté de Communes du Val d'Essonne. **Afin d'animer ce programme d'actions et d'aider au mieux les porteurs de projets (collectifs ou privés), une convention a été signée entre la CCVE et le Groupe d'Action Locale Gâtinais Français pour la période 2023-2027 et prévoit le versement d'une contribution financière annuelle de 0,33 € par habitant pour les douze communes du territoire de la CCVE hors territoire PNRGF (44 390), et ce, pendant toute la durée du programme.**

Le montant maximal de contribution s'élève ainsi à 14 648,70€/an. Ce montant peut être revu à la baisse en fonction de l'obtention de subventions par le PNRGF. Pour l'année 2024, l'obtention par le PNRGF d'un financement « Territoires Agri Urbains » a permis de réduire la contribution de la CCVE à 7990,20 €.

L'ex BA 217 et la ferme de Bressonvilliers

L'ex BA 217 est un site assis sur la Communauté de communes du Val d'Essonne (communes de Leudeville et de Vert-le-Grand) et la Communauté d'agglomération Cœur d'Essonne (communes du Plessis-Pâté et de Brétigny-sur-Orge). **Dans le cadre du Contrat de redynamisation du site de Défense (CRSD) signé le 15 mars 2012 par l'Etat et les territoires concernés, sur les 750 hectares de la base aérienne, 550 hectares ont été restitués aux collectivités.**

La signature du CRSD s'accompagne d'une convention de Fonds pour les Restructurations de la Défense (FRED) comprenant des travaux inscrits en opération jusqu'en décembre 2025 à hauteur de 14,28% des sommes dépensées.

La ferme de Bressonvilliers (192 hectares sur le territoire de la CCVE)

La cession des ex-terrains de l'INRA (ferme de Bressonvilliers) à l'euro symbolique à la CCVE et aux communes concernées **offre l'opportunité de créer une vitrine à forte valeur ajoutée dans le domaine de l'agriculture**, en complétant l'implantation d'exploitations agricoles par une dimension technologique et d'innovation.

A plus long terme, le site pourrait faire l'objet d'un projet ambitieux, qui ne doit pas être un projet d'agriculture traditionnelle, mais doit faire l'écho à un cluster campus à vocation régionale. L'ex-INRA représente 192 hectares (dont 157,4 hectares sur Leudeville et 34,6 hectares sur Vert-le-Grand) Un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI) a été lancé par la DDT en 2023 afin de sélectionner trois agriculteurs exploitants dans le cadre du projet d'innovation agricole, et permettre ainsi l'occupation des bâtiments agricoles et l'exploitation des parcelles. Deux exploitants agricoles se sont installés en 2024, à la suite de cet AMI, afin de développer des élevages ovins et bovins. Un maraîcher doit être prochainement retenu par la DDT, toujours dans le cadre de l'AMI, en lien avec la Chambre d'Agriculture.

Le plateau de l'Ardenay

Le Plateau de l'Ardenay représente 370 ha dont 74 ha correspondent à l'emprise de l'aérodrome Jean Baptiste Salis, comprenant notamment la piste, les hangars, le musée, le restaurant, les parkings, le studio cinéma, la quinzaine d'entreprises, le site de paintball, des habitations.

L'aérodrome constitue le pôle attractif du Plateau de l'Ardenay. L'espace muséographique, géré par la société Salis Aviation, a été récemment réhabilité et développé, grâce à des aides financières publiques. Le grand meeting aérien, « Le temps des hélices » se tient chaque année durant le week-end de la Pentecôte. C'est le plus grand rassemblement d'avions de collection en France. Une zone d'activité artisanale et industrielle est également établie sur le site.

Le potentiel de valorisation notamment touristique de ce site est incontestable. Une étude de faisabilité a permis de définir un projet de développement et de valorisation du site de l'Ardenay.

En 2024, les résultats d'une expertise écologique ainsi que des échanges avec les propriétaires riverains et les partenaires institutionnels ont conduit l'ensemble des acteurs à revoir le périmètre d'implantation initial du projet.

Etant donné la qualité paysagère, la faune et la flore présentes, et l'histoire du site, des projets de sentiers de découvertes, de valorisation des espaces naturels peuvent être imaginés avec l'ensemble des partenaires (communes et département) afin de permettre au public de découvrir et de profiter du Plateau de l'Ardenay.

Amener à un usage plus responsable du numérique

Rendre le numérique plus responsable constitue aujourd'hui une attente forte avec deux principaux enjeux :

- Maîtriser l'empreinte environnementale du numérique ;
- Utiliser le numérique comme levier au service de la transition écologique.

La Communauté s'engage par le biais du plan numérique intercommunal, voté en 2022 et qui comprend un axe spécifique sur le développement durable et une stratégie numérique responsable.

Elaboration d'une stratégie numérique responsable

L'article 35 de la loi n° 2021-1485 du 15 novembre 2021 visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique en France prescrit aux communes de plus de 50 000 habitants et aux établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre de plus de 50 000 habitants d'élaborer, au plus tard le 1er janvier 2025, une stratégie numérique responsable visant à réduire l'empreinte environnementale du numérique et à prévoir les mesures nécessaires pour les atteindre.

La Communauté de Communes du Val d'Essonne s'est engagée dans une démarche Numérique Responsable dans le cadre de son Plan Numérique Intercommunal voté au conseil communautaire du 22 juin 2022.

Sur cette base, deux axes sont proposés dans lesquels s'intègrent les 6 objectifs du décret n° 2022-1084 du 29 juillet, déclinés en plusieurs actions :

- Inclusion / sensibilisation au numérique ;
- Sobriété numérique.

Phases d'élaboration de la stratégie :

- 13 décembre 2022 : Présentation du programme de travail « Numérique Responsable » en Conseil Communautaire ;
- 1er janvier 2023 : Obligation de présenter le programme de déploiement d'une stratégie numérique responsable à l'appui du rapport développement durable conformément à la loi REEN ;
- 2/3^{ème} trimestre 2023 : Concertation avec les agents sur l'utilisation d'un numérique responsable ;
- 3^{ème} / 4^{ème} trimestre : Concertation avec les élus sur l'utilisation d'un numérique responsable ;
- 2nd semestre 2024 : Finalisation de la charte des usages du numérique responsable ;
- 2025 :
 - Rédaction de la stratégie numérique responsable
 - Approbation en conseil communautaire sur la stratégie territoriale du numérique responsable ;
 - Mise en œuvre de la stratégie numérique responsable en Val d'Essonne.

Le portail du Val d'Essonne

Pour répondre aux besoins de dématérialisation et d'accessibilité des services publics, la CCVE a développé, en 2022, le Portail du Val d'Essonne.

Depuis, le 1er janvier 2023, le portail s'est doté de nouvelles démarches en ligne et permet à tout un chacun de préparer ses trajets en transports, de gérer ses factures pour le Conservatoire, de déposer des demandes d'autorisation d'urbanisme ou encore de planifier événements et formations.

Il s'adresse également aux entrepreneurs pour s'inscrire à une formation ou à une association souhaitant disposer de créneaux à La Halle des Sports intercommunale Assia El'Hannouni.

<https://www.espace-citoyens.net/valessonne/espace-citoyens/Home/AccueilPublic>



Au sein de la Communauté de communes
Lutte contre le changement climatique

Mettre en œuvre le plan de transition du Bilan des Emissions de Gaz à Effet de Serre (GES)

La Loi portant Engagement National pour l'Environnement du 12 juillet 2010 a posé le principe d'une généralisation des bilans d'émissions de gaz à effet de serre. Ce bilan est notamment obligatoire pour les collectivités locales de plus de 50 000 habitants.

Les bilans d'émissions de GES ont pour objectif de réaliser un diagnostic des émissions de gaz à effet de serre, en vue d'identifier et de mobiliser les gisements de réduction de ces émissions. Ils portent, pour les collectivités territoriales, sur leur patrimoine et leurs compétences.

La Communauté de communes a réalisé, en 2022, son Bilan des émissions de gaz à effet de serre (BEGES).

➡ Au niveau du territoire, les émissions de GES ont été estimées à 13 493 tonnes équivalent CO2 pour l'année 2021.

En novembre 2020, le cadre règlementaire des BEGES a évolué. En effet, la loi relative à l'Energie et au Climat de 2021 apporte des modifications à l'art. L229-25 du Code de l'environnement relatif à la réglementation Bilan GES :

- Elle fixe désormais la sanction en cas de non-respect à 10 000 euros (20 000 euros en cas de récidive) ;
- Le BEGES devra être assorti d'un plan de transition pour la réduction des émissions de GES en lieu et place de la synthèse d'un plan d'actions.

Plan de transition pour la réduction des émissions de GES

N°	Intitulé	Impact carbone ciblé	Horizon temporel
1.A	Déployer la politique de sobriété énergétique	- 40 tCO ₂ eq	Dès 2023
1.B	Formaliser le diagnostic thermique des bâtiments communautaires et engager des travaux	A préciser	En cours
1.C	Limiter l'impact des travaux liés aux bâtiments et à la voirie	- 12 tCO ₂ eq	Dès le prochain chantier
2.A	Mettre en place le Forfait Mobilités Durables	- 45 tCO ₂ eq	En 2024
2.B	Structurer une politique incitative à l'usage du vélo		Dès 2023
2.C	Renouveler la flotte avec des véhicules à faibles émissions	- 2 tCO ₂ eq	Dès 2024
3.A	Poursuivre une politique d'achats responsables	- 30 tCO ₂ eq	Dès 2023
3.B	Construire un programme de travail en vue de l'élaboration d'une stratégie numérique responsable	Non applicable	Dès 2023
3.C	Mettre en place d'une solution de collecte et valorisation des bio-déchets de l'administration	- 12 tCO ₂ eq	En 2023

L'ensemble des actions apparaissant dans le tableau ci-dessus, est détaillé dans le présent rapport. L'action 1.A correspond à la mise en œuvre du plan de sobriété énergétique, l'action 1. B au Conseil en Energie Partagé, l'action 2.B à la mise en œuvre de pratiques de mobilité durable, l'action 2.C à l'utilisation de véhicules à faibles émissions, l'action 3.A à l'intégration de critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics, l'action 3.B à la mise en œuvre d'une stratégie numérique responsable et l'action 3.C aux actions de prévention de production des déchets de l'administration.

Déploiement du Conseil en Energie Partagé

Afin d'accompagner les communes et l'intercommunalité à la mise en place d'une politique énergétique performante permettant la maîtrise des consommations d'énergie, des dépenses associées et la réduction des émissions de gaz à effet de serre, un service de Conseil en Energie Partagé (CEP) a été développé pour l'ensemble des communes de la Communauté de communes par la CCVE en partenariat avec le Parc naturel régional du Gâtinais français. Cette mission fait également l'objet d'une action spécifique du dispositif « Petite Ville de Demain ».

 **Le service de Conseil en Energie Partagé consiste à mettre en commun, à l'échelle d'un territoire, les compétences en énergie d'un technicien spécialisé pour une durée de trois ans.**

Le CEP poursuit un double objectif :

- Prescrire les travaux d'efficacité énergétique, dans une cohérence globale de l'amélioration de la performance énergétique des bâtiments sur le long terme.
- Conserver et valoriser durablement les bâtiments qui participent à la qualité urbaine, architecturale et patrimoniale des communes. Les projets intégreront ainsi une approche environnementale transversale : utilisation des matériaux biosourcés à moindre impact sur l'environnement, adaptation au changement climatique, intégration de la biodiversité au bâti...

L'année 2024 a permis la réalisation et la finalisation d'un premier bilan complet sur la commune de Leudeville. Cette dernière dispose donc à la fois d'un inventaire patrimonial complet et d'un bilan énergétique. Ce panorama général s'avère précieux afin de cibler les principales consommations énergétiques et les bâtiments où les travaux de rénovation énergétique s'avèrent les plus pertinents à mener.

A l'instar des communes de Ballancourt-sur-Essonne, Baulne et Guigneville-sur-Essonne, d'autres collectivités et la Communauté de communes ont entamé un travail avec le CEP. La fin de la mission est prévue pour 2026.

La Communauté de communes du Val d'Essonne s'est engagée à contribuer financièrement au service de conseil en énergie partagé à hauteur de 29 500 € par an sur une durée de trois ans (2023, 2024, 2025).

Mise en œuvre d'un plan de sobriété énergétique

Promulguée fin 2018, la loi ELAN (Évolution du Logement, de l'Aménagement et du Numérique) a inscrit au code de la construction et de l'habitation une obligation de réduire la consommation énergétique des bâtiments tertiaires supérieur à 1 000 m².

Les décrets et arrêtés d'application pour la mise en œuvre de cette loi ont fixé comme objectif final de réduire la consommation énergétique de **-40% d'ici 2030, -50% en 2040 et -60% en 2050** par rapport une année de référence (comprise et choisie entre 2010 et 2020), pour les entreprises du tertiaire. Pour la Communauté de communes, les bâtiments concernés sont ainsi le siège, la Halle des Sports et l'Aquastade. Pour ce dernier, le délégataire est en charge de la mise en œuvre des actions afin d'atteindre les objectifs fixés.

Par ailleurs, le plan de sobriété énergétique présenté par le gouvernement en date du 6 octobre 2022 avec les organisations professionnelles a fixé comme objectif de faire une **économie de 10%** sur la consommation énergétique avant fin 2024 sans distinction de secteur et donc de typologie de bâtiment.

Dans ce cadre, afin de respecter les engagements fixés, les mesures suivantes ont été prises pour les bâtiments communautaires :

- **Température de chauffage**

• Siège, conservatoire, médiathèque et bureau de la Halle des Sports

Conformément à l'article R421-26 du code de l'énergie, le chauffage a été réglé à la température de 19°C ;

L'utilisation des radiateurs électriques et/ou soufflants dans les bureaux a été interdite.

En période d'inoccupation des bâtiments inférieure à 48 heures (nuit et week-end), la température sera réglée à 16°C. Afin d'atteindre cet objectif, des travaux ont été réalisés sur l'année 2023. Des travaux d'installation d'un mur mobile dans la salle du conseil aura notamment permis le renforcement de l'isolation du plafond par le doublement de l'épaisseur de l'isolant (pose croisée).

• Halle des Sports et Gymnase Nikola Karabatic

Par application du plan de sobriété, la température a été baissée de 2°C dans ses locaux pour atteindre respectivement 16° dans les salles de pratiques sportives et 18° dans les vestiaires et douches, les radiateurs des espaces de stockage quant à eux ont été éteints ou mis en hors-gel.

- **Réduction de l'utilisation de l'eau chaude sanitaire dans les locaux du siège, du conservatoire, de la médiathèque et de la halle des sports**

En dehors des usages pour lesquels l'eau chaude est indispensable (cuisine, ménage...) et lorsque les conditions le permettent, l'eau chaude a été coupée dans les sanitaires.

- **Réduire la consommation d'électricité**

• Concernant les bâtiments communautaires, il a été demandé à chaque agent de bien vouloir éteindre ses appareils électriques et informatiques et de ne pas les laisser en veille à chaque fin de journée. Les imprimantes sont éteintes à chaque fin de journée. De façon identique, les sèche-mains disposés dans les toilettes au siège de la CCVE ont été mis hors service. Par ailleurs, les délais des minuteries des éclairages des bureaux et des circulations de l'EFS/Siège ont été revus à la baisse. La reprogrammation des éclairages extérieurs de la Halle des Sports et du siège est en cours pour être éteints la nuit ;

• Concernant l'éclairage public sous gestion de la CCVE, a été mise en place, en lien avec la commune de Mennecy, l'extinction de l'éclairage public de la ZAE de Montvrain 2 ;

• Par ailleurs, les travaux de la seconde tranche de la Desserte du Val d'Essonne comprennent la mise en place d'éclairage public autonome par l'installation de candélabres équipés de panneaux solaires ;

• Enfin, des travaux de remplacement de l'ensemble de l'éclairage des salles sportives de la Halle des sports ont été réalisés par la mise en place de luminaires à basse consommation.

Utiliser des véhicules à faibles émissions

Sur les 3 véhicules du service Déchets Ménagers et Assimilés, deux sont électriques. Le dernier véhicule, diesel, répond aux nouvelles normes en termes de rejet de Co2.

Pour le reste, la flotte des véhicules est en location longue durée. En 2020, le marché de location longue durée et d'entretien de ces derniers a été renouvelé. Le choix a été porté sur des véhicules respectueux de l'environnement et peu consommateurs en carburant afin de limiter les émissions de gaz à effet de serre.

3 véhicules électriques ont été intégrés dans le parc automobile. **Le marché de location, ouvert aux variantes a permis le renouvellement des 5 véhicules de pool par des véhicules d'occasion.**

De plus, le renouvellement de la flotte automobile de la CCVE a été optimisé en mutualisant l'utilisation des véhicules et en privilégiant les transports groupés.

Une attention particulière est également apportée auprès des agents de la CCVE afin de favoriser les transports en commun pour les déplacements qui le permettent.

Enfin, en plus des deux vélos à assistance électrique qui permettent les déplacements des agents du service transports, un vélo cargo a été acheté avec l'aide du Comité Départemental du Tourisme pour les événements de sensibilisation.



Préservation de la biodiversité, des milieux et des ressources

Prévenir la production des déchets

Dans le cadre de son Plan de Prévention des Déchets, le service Déchets Ménagers incite chaque agent de la collectivité à pratiquer le tri sélectif et à réduire ses déchets.

Cela se traduit notamment par :

- **La mise en place systématique de deux poubelles dans chaque bureau et salles de réunion** (ordures ménagères et emballages) et dans les parties communes (cuisine, sanitaires, salles Photocopieuses) ;
- **La collecte des bouchons en plastique**, reversés au profit de l'association « Un bouchon, un espoir » ;
- **La collecte des piles et ampoules ;**
- **L'incitation à l'impression en mode recto-verso ou à l'impression sur feuilles de brouillon, et en noir et blanc ;**
- L'envoi dématérialisé des dossiers des commissions, bureaux et conseils communautaires, des cartes de vœux et des invitations ;
- La formation interne des agents au tri sélectif ;
- La mise en place par le service Déchets Ménagers et Assimilés d'une collecte mensuelle de récupération de Textiles/Linge/Chaussures du personnel de la CCVE. Ces TLC sont ensuite donnés à une recyclerie (La Recyclerie du Gâtinais) afin de leur donner une seconde vie ou de les recycler ;
- Lors de réaménagements de bureaux, de nouveaux achats de mobiliers, la CCVE a fait don de l'ancien mobilier afin qu'il soit réemployé, réutilisé ou recyclé par la Recyclerie du Gâtinais.

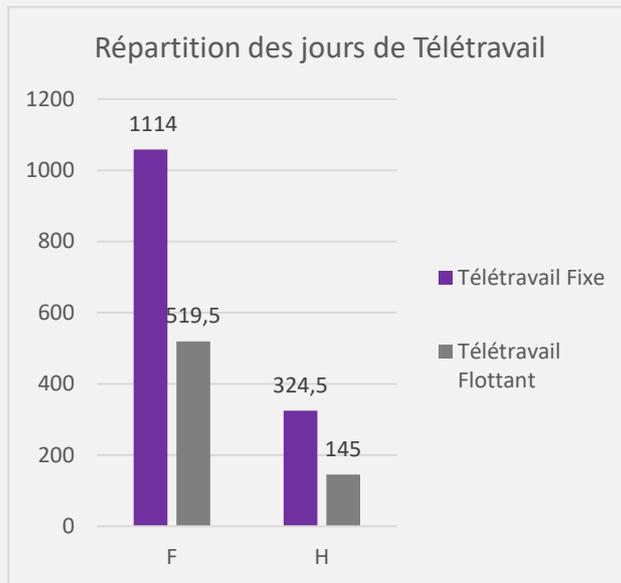
Les services Administration et Communication ont également développé des actions environnementales, notamment par la mutualisation et le remplacement des anciens photocopieurs, par des appareils plus récents et moins consommateurs en énergie.

Epanouissement de tous les êtres humains

Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale

La collectivité a déployé plusieurs dispositifs visant à améliorer la qualité de vie au travail et à favoriser le bien-être de ses agents. Le télétravail, par exemple, permet une flexibilité appréciable avec la possibilité de travailler à distance jusqu'à deux jours par semaine.

En 2024, au total, 2 103 heures de travail ont été télétravaillées.



Le télétravail fixe correspond à un jour de télétravail défini dans la convention de télétravail.

Le télétravail flottant correspond à un jour de télétravail pris au choix en complément du jour fixe.

De plus, la collectivité a introduit des cycles horaires adaptés, permettant aux agents de choisir un rythme de travail variant de 35 à 40 heures par semaine. Cette flexibilité horaire répond aux contraintes personnelles des agents et leur permet d'organiser leur emploi du temps de manière plus équilibrée.

Cette flexibilité est complétée par le système de compte épargne-temps (CET), permettant aux agents d'épargner des jours de congé et de les utiliser ultérieurement selon leurs besoins.

Enfin, pour améliorer la qualité de vie au travail, des formations sur les postures en télétravail ont été dispensées et du mobilier ergonomique a été installé sur des postes identifiés. La collectivité a aussi introduit de nouvelles initiatives, afin d'atténuer les tensions musculaires et à améliorer le bien-être des agents en lien avec les postures de travail prolongées.

Assurer la formation du personnel et favoriser l'accueil de stagiaires

En 2024, 293,29 jours de formation ont été suivis par 67 agents, dont 45 femmes (190,79 jours de formation) et 22 hommes (102,5 jours de formation).

Enfin, la CCVE accueille des apprentis ainsi que étudiants pour réaliser leurs stages. Pour l'année 2024, 4 apprentis et 3 stagiaires ont été accueillis dans les locaux de l'EPCI.

Assurer l'égalité entre les femmes et les hommes

Mise en œuvre du volet interne du plan d'action égalité femmes-hommes 2024-2026

Le volet interne correspond au 1^{er} enjeu du plan d'action.

Il s'intéresse aux actions visant à :

- Evaluer, prévenir, et, le cas échéant, traiter des écarts de rémunération entre les femmes et les hommes ;
- Garantir l'égal accès des femmes et des hommes aux corps, cadres d'emplois, grades et emplois de la fonction publique ;
- Favoriser l'articulation entre activité professionnelle et vie personnelle et familiale ;
- Prévenir et traiter les discriminations, les actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes.

Sur les 16 actions inscrites au 1^{er} enjeu, 9 ont été réalisées, 1 est en cours et 6 restent à mettre en œuvre.

Les actions réalisées sont les suivantes :

- Identifier et analyser les écarts de rémunération ;
- Mettre en place l'index d'égalité professionnelle ;
- Prévenir et traiter les écarts de rémunération ;
- Favoriser le télétravail en prenant garde à respecter le droit à la déconnexion et proposer des temps de formation / sensibilisation à sa pratique ;
- Proposer des entretiens en amont puis au retour à l'emploi afin d'informer les agents de leurs droits et des règles applicables pour la grossesse et la parentalité ;
- Mettre à disposition des formations spécifiques pour les agents intéressés par la thématique de la prévention et le traitement de toutes les discriminations, des actes de violence, de harcèlement moral ou sexuel ainsi que les agissements sexistes ;
- Proposer, à l'occasion de la journée internationale des droits des femmes et de la journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes, un temps spécifique de sensibilisation des agents ;
- Faire connaître le dispositif de signalement, de traitement et de suivi des actes sexistes et des violences ;
- Présenter les mesures d'accompagnement des agents victimes.

Rédaction du volet « égalité professionnelle » du rapport sur la situation comparée en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

La rédaction du rapport sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes constitue une obligation légale pour toutes les collectivités et établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) à fiscalité propre de plus de 20 000 habitants. Elle est prévue à l'article 61 de la loi n° 2014-873 du 4 août 2014.

Le rapport comporte deux volets dont un volet interne relatif à la politique de ressources humaines de la collectivité employeuse en matière d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes.

Cohésion sociale et solidarité entre les territoires et les générations

Employer des personnes porteuses de handicap

La Loi Handicap pour le travail des personnes handicapées repose essentiellement sur le principe de la non-discrimination à l'embauche et de l'égalité des chances. Les entreprises et collectivités de plus de 20 salariés sont tenues d'employer des personnes handicapées dans une proportion d'au moins 6 % de leur effectif salarial. Les établissements ne remplissant pas ou partiellement cette obligation doivent s'acquitter d'une contribution au FIPHFP, le fonds pour l'insertion professionnelle des personnes handicapées.



Parmi les 103 agents que compte la Communauté de communes du Val d'Essonne, 3 sont reconnus comme « travailleur handicapé ».

Proposer un « pack social »

Les élus communautaires ont approuvé en mai 2008 la **mise en place de titres restaurant pour le personnel** et la prise en charge de ces titres par la Communauté de Communes à hauteur de 50 % de leur valeur. Cette action sociale vise à améliorer les conditions de vie des agents publics, notamment dans le domaine de la restauration. En 2024, 12 741 Tickets Restaurant ont été achetés (8 249 par des femmes et 4 492 par des hommes).

En plus de la possibilité d'acheter des titres restaurant, une salle de convivialité est à la disposition des agents, afin de pouvoir déjeuner dans un espace approprié (réfrigérateurs, lave-vaisselle, plaque de cuisson, micro-ondes...).

A cela s'ajoute **l'adhésion au CNAS, organisme proposant des prestations et un accompagnement social** tels que des réductions sur certains spectacles, des locations de vacances, des bons cadeaux, des crédits à taux inférieur à ceux des banques, des aides financières en cas de situations sociales difficiles etc. dans un souci d'amélioration des conditions de vie des agents publics dans les domaines du logement, de l'enfance et des loisirs.

En 2024, le montant de la cotisation au CNAS s'élève à 26 145,33 € avec un retour estimé de prestations versées directement aux agents de 21 162,44 € et 4 983,09 € d'avantages.

La CCVE s'engage dans la participation sur la complémentaire santé (20€/mois/agent) et sur la complémentaire prévoyance (10,5€/mois/agent).

Proposer une journée de cohésion pour le personnel

En 2024, deux journées de convivialité ont été organisées par les agents, pour les agents. La première a lieu au moment de la période estivale et la deuxième lors des fêtes de fin d'année. Ces journées ont pour but de favoriser la cohésion des équipes tout en découvrant le territoire de la Communauté de communes de différents points de vue (culturel, sportif, gastronomique, etc.).

Développement basé sur des modes de production et de consommation responsables

Intégrer des critères sociaux et environnementaux dans les marchés publics

La Communauté de Communes du Val d'Essonne intègre des exigences environnementales dans ses différents marchés, dans l'évaluation et la sélection des offres des entreprises ainsi que dans l'exécution de ceux-ci, afin de répondre aux objectifs fixés par la loi sur la Transition Energétique et pour la Croissante Verte et par la loi Climat/résilience.

Marché relatif à la fourniture de conteneurs aériens et enterrés pour la collecte en apport volontaire

Un marché a été notifié le 21/05/2024 à la société ECOPAV pour le lot n°01 relatif à la fourniture et la maintenance de conteneurs aériens en apport volontaire. Les conteneurs retenus sont en matière 100 % recyclée et 100 % recyclable.

Par ailleurs le règlement de consultation prévoyait un critère de notation environnemental, ce dernier a été jugé satisfaisant.

Un marché a été notifié le 21/05/2024 à la société ASTECH pour le lot n°02 relatif à la fourniture et maintenance de conteneurs enterrés en apport volontaire. Les conteneurs retenus sont en grande partie en matière recyclée, et 100 % recyclable et fabriqué en France.

Par ailleurs le règlement de consultation prévoyait un critère de notation environnemental, ce dernier a été jugé satisfaisant.

Marché public de collecte des déchets ménagers en points d'apport volontaire et prestations annexes

Ce groupement de commandes a été constitué pour répondre aux besoins du SIREDOM, du SEDRE, le SIRTOM Sud Francilien et de la CCVE.

Il a été piloté par le SIREDOM qui a prévu un critère environnemental et social sur 15 points, réparti de la façon suivante :

- Motorisation des véhicules de collecte sur 6 points ;
- Formation à l'éco-conduite sur 1 point ;
- Procédure de gestion, recyclage et traitements des eaux de lavage des bornes sur 3 points ;
- Dispositions et mesures prises par l'opérateur afin de développer l'insertion sociale dans le cadre du présent marché, visant notamment la performance en matière d'insertion professionnelle des publics en difficulté conformément aux articles 16.1.1.1 et/ou .2 du CCAG-FCS 2021 (personnes éloignées de l'emploi comme les jeunes de moins de 26 ans diplômés ou non, demandeurs d'emploi de longue durée, seniors de 50 ans et autres), de travailleurs handicapés, les contrats d'apprentissage et/ou d'alternance, sur 5 points.

Marché d'enlèvement des déchets non réglementaires au règlement de collecte de la CCVE

Le règlement de consultation prévoyait un critère de notation environnemental, ce dernier a été jugé satisfaisant. En effet, le titulaire, OURRY dans son mémoire technique a indiqué les éléments suivants :

- Véhicules aux dernières normes antipollution - Gasoil Euro 6 + AdBlue ;
- Reporting annuel à l'ADEME sur l'émission de CO2 - charte de réduction CO2 ;
- Formation eco-conduite ;
- Protection des nuisances sonores NF R10-302, pneumatiques moins bruyants, régulation du régime moteur.

Marché public relatif aux travaux d'entretien et de grosses réparations sur les sites de la CCVE :

La CCVE a intégré une clause en matière de certificats d'économie d'énergie, rédigée de la façon suivante :

« La Communauté de Communes du Val d'Essonne mène une démarche pour valoriser les économies d'énergie réalisées lors de l'installation de matériaux et systèmes performants, via le système des Certificats d'économie d'énergie (CEE). A ce titre, il est rappelé que les CEE restent la propriété de la Communauté de Communes du Val d'Essonne et qu'il est donc interdit au prestataire de les récupérer en son nom propre. D'autre part, il devra fournir à la Communauté de Communes du Val d'Essonne l'ensemble des documents nécessaires à leur obtention, notamment les fiches techniques des matériaux et systèmes concernés »

Marché public de maîtrise d'œuvre portant sur l'opération de démolition pour la BA 217 :

Le règlement de consultation prévoyait un sous-critère n°7, noté sur 8 points, quant à la démarche proposée en matière de récupération ou de réemploi des matériaux issus de la démolition, ainsi que la gestion des nuisances de chantier vis-à-vis des avoisinants. Ce marché a été remporté par la société ANTEA.

Ce critère a été analysé comme satisfaisant avec une bonne présentation du réemploi et de la gestion des déchets issus de la démolition. Par ailleurs, la société aborde bien la gestion des nuisances vis-à-vis des avoisinants.

Marché public relatif à la fourniture et livraison de titres restaurants dématérialisés pour les agents de la CCVE :

Le règlement de consultation prévoyait un sous-critère relatif au développement durable mis en œuvre pour l'exécution des prestations dont la démarche numérique responsable, noté sur 5 points. Le candidat retenu, la société SWILE, a indiqué dans son mémoire technique, les éléments suivants :

- Carte fabriquée de PVC 100% recyclé ;
- Signature de la charte numérique Responsable ;
- Réduction de l'empreinte environnementale des technologies via :
 - Rationalisation des applications
 - Politique IT responsable allongeant le cycle des ordinateurs et smartphone
 - Eco-conception et efficacité de l'ingénierie
 - Engagement des partenaires

Marché public relatif à la fourniture de PC et de matériels divers :

Le règlement de consultation prévoyait un critère relatif à la qualité environnementale, noté sur 5 points. Le candidat retenu, la société ARATICE, a indiqué dans son mémoire technique, les éléments suivants :

- Consommation électrique des matériels proposés dans les standards.
- Dossier RSE dans lequel il met en avant ses engagements en matière de développement durable.
- Informations claires sur les lieux des usines et entrepôts de stockage et modes de livraison : Usines en Asie et en Europe, stockage en France ou Europe. L'espace de stockage français est situé à Saint-Ouen L'Aumône (95), ce qui réduit la distance de livraison.
- Participe au recyclage avec son partenaire LOXY. Privilégie l'utilisation de véhicules hybrides ou électriques. Prend en compte l'indice de réparabilité et le made in Europe.
- Plusieurs ecolabels et certifications.

Par ailleurs et afin de respecter le décret n° 2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées, il a été demandé au titulaire de proposer du matériel neuf et du matériel reconditionné.

Mettre en œuvre une stratégie numérique responsable

Mise en place d'une charte des usages numériques responsables

En 2024, dans le cadre de l'élaboration de stratégie numérique responsable, la Direction Mutualisée des Systèmes Informatiques (DSMI) a mis en place **une charte des usages numériques responsables**. Cette mise en place s'est effectuée en collaboration avec la cellule « Cyber Agent Responsable » composée d'agents de la Communauté de communes et d'agents des communes adhérentes à la DMSI.

La charte des usages numériques responsables définit les conditions générales d'utilisation du système d'information. Ce document recense l'ensemble des droits et devoirs applicables à leur utilisation par les utilisateurs. La mise en place de cette charte doit permettre de prévenir toute forme d'abus de l'usage des outils numériques et constitue une base commune de bonnes pratiques.

In fine, l'objectif est pour l'EPCI et son service commun de la Direction Mutualisée des Systèmes d'Information, d'optimiser la gestion technique et financière du matériel et des systèmes d'information au sens large, mais également d'apporter une sécurité juridique et technique aux systèmes d'information et aux données qui y sont conservées.

Ce document a été validé par le délégué à la protection des données auprès du Centre Interdépartemental de Gestion (CIG) puis par le comité social territorial de l'EPCI. Enfin, il a été présenté aux différentes instances de la CCVE.

Remplacement d'un serveur, sensibilisation à la gestion des courriels frauduleux et World et Digital Clean Up Day

Afin d'optimiser les consommations énergétiques et réduire l'empreinte carbone numérique, un nouveau serveur plus performant et plus respectueux de l'environnement a été mis en place en 2024.

A noter, également, la poursuite de la sensibilisation des agents à la cybervigilance (gestion des courriels frauduleux et cyber responsabilité dans le cadre des sessions spécifiques aux usages des outils numériques).

Enfin, en 2024, l'EPCI a souhaité lancer 2 événements éco-numériques et ouvert aux communes adhérentes au service commun : le Digital Cleanup Day et le World Digital Clean Up Day. Ces événements s'inscrivent dorénavant dans les démarches de réduction des déchets numériques et de consommation carbone en :

- **Nettoyant** leurs espaces de stockage sur le **serveur de fichiers** ;
- **Nettoyant leurs boîtes mail** et/ou de service ;
- **Recyclant leurs anciens matériels numériques** ;
- **Participant** à 5 sessions de **sensibilisation** sur le numérique responsable.

La mise en œuvre des éléments déterminants de la démarche assure les conditions d'une bonne gouvernance territoriale. Cette dernière se définit par la capacité à faire appel aux acteurs et aux ressources humaines propres à chaque territoire pour concevoir un projet partagé.

Les processus de gouvernance, construits et expérimentés par les collectivités pionnières en matière de développement durable, reposent sur cinq facteurs déterminants qui sont à appréhender tout au long de la vie des actions, politiques et programmes. Ils s'exercent lors de l'élaboration, de la mise en œuvre et de l'évaluation des projets, politiques et programmes.



1^{er} et 2^{ème} éléments : l'organisation du pilotage et la transversalité des approches

L'organisation du pilotage est assurée par les élus communautaires par l'intermédiaire de trois instances : le Conseil communautaire, le Bureau communautaire et les commissions, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT). De plus, pour des projets ou des opérations spécifiques, d'autres formes d'instances sont mises en place (comités de pilotage, comités techniques, groupes de travail, etc.)

Le Conseil communautaire

La Communauté de communes est administrée par le Conseil communautaire. Celui-ci est composé de 55 conseillers communautaires depuis le 15 juillet 2020 (contre 54 conseillers communautaires pour la mandature 2014-2020).

Le conseil communautaire se réunit au moins une fois par trimestre en séance publique pour fixer les orientations dans le cadre des compétences exercées. Une fois par an, il vote le budget qui permet à la CCVE de mettre en œuvre ces orientations à travers des projets concrets.

En 2024, le Conseil communautaire s'est réuni à 6 reprises (le 6 février, le 2 avril, le 25 juin, le 24 septembre, le 19 novembre et le 17 décembre).

Le bureau communautaire

Le Bureau communautaire est composé du Président, des vice-présidents et des maires, soit 22 membres au total. Les vice-présidents sont désignés par le Conseil. Ils agissent par délégation du Président et sont en charge d'une thématique ou plusieurs thématiques spécifiques.

Le Bureau communautaire examine les propositions des commissions, les projets de délibérations et prépare le Conseil.

En 2024, le bureau communautaire s'est réuni à 6 reprises (le 30 janvier, le 26 mars, le 18 juin, le 17 septembre, le 12 novembre et le 10 décembre) et 1 fois de façon exceptionnelle, le 26 novembre, pour étudier le projet de Document d'Orientation et d'Objectif du SCoT-PCAET.

Les commissions

Les commissions sont composées de conseillers communautaires ou de conseillers municipaux, elles sont composées de 21 membres chacune, soit un membre par commune. Elles étaient au nombre de 17 lors de la mandature 2014-2020 et sont désormais au nombre de 18 pour la mandature 2020-2026.

Elles travaillent sur les différents dossiers de la Communauté de Communes avant qu'ils ne soient soumis aux membres du Bureau Communautaire puis au Conseil Communautaire.

Il existe 5 commissions obligatoires :

- Commission d'Appel d'Offres ;
- Commission de Délégation de Service Public ;
- Commission Consultative des Service Publics Locaux (CCSPL) ;
- Commission Locale d'Evaluation des Transferts de Charges (CLETC) ;
- Commission Intercommunale des Impôts Directs (CIID) ;
- Commission Accessibilité.

Et 13 commissions thématiques intercommunales :

- N°1 Action sociale ;
- N°2 Développement économique et commerces ;
- N°3 Finances ;
- N°4 Aménagement du territoire, réseaux, gens du voyage ;
- N°5 Développement durable et GeMAPI ;
- N°6 Déchets ménagers et assimilés ;
- N°7 Transport et mobilités ;
- N°8 Insertion et emploi ;
- N°9 Actions et équipements sportifs d'intérêt communautaire ;
- N°10 Actions et équipements culturels d'intérêt communautaire ;
- N°11 Tourisme et valorisation du patrimoine ;
- N°12 Usages numériques et actions en faveur de la prévention et de la sécurité ;
- N°13 Action sanitaire, Espace France Services et promotion de l'égalité et l'accès aux droits.

Cette organisation assure une transversalité des approches. Cette dernière est également favorisée par différentes réunions à fréquence et géométrie variables :

- Des comités techniques et des comités de pilotage ;
- Des réunions hebdomadaires organisées par les services, les directions, la direction Générale des services et le Président ;
- Des réunions mensuelles à trimestrielles organisées avec les Vice-présidents et les élus des commissions.

3ème élément : La participation des habitants et des acteurs locaux

La participation des habitants et des acteurs locaux est principalement assurée par le biais de réunions et d'ateliers. Leurs formes, compositions et fréquences de réunion sont arrêtées en fonction des besoins identifiés par les élus, en partenariat avec les porteurs de projets associés (maires, associations, etc.).

En 2024, les habitants ont été associés à la poursuite de l'élaboration du schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial (SCoT-PCAET).

 **Communauté de Communes du Val d'Essonne**
18 novembre, 18:30 · 🌐

📷 Retour en images sur la réunion publique du Schéma de Cohérence Territoriale valant Plan Climat Air Energie Territorial du mardi 12 novembre !

Une quarantaine de personnes étaient au rendez-vous et l'objet de cette réunion était de présenter le Document d'Orientation et d'Objectifs (DOO), comprenant le Document d'Aménagement Artisanal et Commercial et Logistique (DAACL) et les fiches actions du PCAET.

👉 Dans le prolongement de cette réunion publique et toujours dans le cadre de la concertation, une exposition itinérante de 18 panneaux est installée dans les mairies au plus près de chaque habitant à compter du 12 novembre 2024 jusqu'au 18 mars 2025.

📍 Plus d'infos ici : <https://valessonne.fr/projets/elaboration-scot-pcaet>



Enfin, à noter, comme indiqué en début de rapport, **une exposition sur le SCoT-PCAET a été réalisée** en fin d'année 2024 afin de faciliter la compréhension de ses enjeux. Elle est consultable à la fois dans différentes communes jusqu'au 18 mars 2025 et en version numérique : <https://api.valessonne.fr/public/files/H9QgsTyBoVUWhRI/exposition-pdf>

4ème et 5ème facteurs : l'évaluation partagée et l'amélioration continue

L'évaluation des politiques publiques est assurée en continue par les instances communautaires permettant une amélioration continue du service public rendu. Des bilans d'activités spécifiques sont également réalisés et présentés en Conseil communautaire chaque année.

Le rapport annuel sur la situation en matière d'égalité entre les femmes et les hommes

En application de la loi n°2014-873 du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes (articles 61 et 77 de la loi), les communes et EPCI de plus de 20 000 habitants, les départements et les régions doivent présenter à l'assemblée délibérante un rapport annuel en matière d'égalité entre les femmes et les hommes.

 **Le rapport annuel 2023 a été présenté en Conseil Communautaire le 2 avril 2024.**

Le rapport annuel d'activité sur les aires d'accueil des gens du voyage

La Direction du Cadre de vie réalise, tous les ans, un rapport annuel permettant d'effectuer un bilan de gestion des aires d'accueil des gens du voyage des communes de Ballancourt-sur-Essonne, d'Itteville et de Mennecey.

 **Le rapport annuel 2023 a été adopté en Conseil Communautaire le 25 juin 2024.**

Le rapport d'activité annuel

Le rapport d'activité est un document qui reprend l'ensemble des actions menées au cours de l'année, et ce dans chaque domaine de compétence, afin de présenter aux élus communautaires et aux habitants du Val d'Essonne le travail réalisé par la CCVE.

Il permet également d'effectuer un bilan et de projeter les actions à mener à court et moyen termes et ce dans chaque domaine de compétence. Depuis 2018, une version condensée, mise en page et pensée graphiquement est réalisée à la suite de la présentation du Rapport d'Activités en Conseil.

 **Le rapport d'activités 2023 a été adopté lors du Conseil Communautaire du 24 septembre 2024.**

Le rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets ménagers et assimilés

Le service Déchets Ménagers réalise, tous les ans, dans un souci de transparence du service public et d'information des usagers, un rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets ménagers et assimilés, conformément à l'obligation faite par la loi n°95-101 du 2 février 1995 (Loi Barnier) et au décret d'application n°2000-404 du 11 mai 2000.

Il permet de comparer année après année l'évolution du service et les impacts des politiques menées par la CCVE en matière de gestion et de réduction des déchets.

 **Le rapport annuel 2023 a été adopté en Conseil Communautaire le 24 septembre 2024.**

Le rapport annuel du service intercommunal du droit des sols-Urbanisme

Le service d'instruction des autorisations du droit des sols (ADS) réalise, tous les ans, un rapport annuel permettant le suivi et l'évaluation de l'activité du service auprès des communes ayant confié ce service à la CCVE.

 **Le rapport annuel 2023 a été adopté en Conseil Communautaire du 17 Décembre 2024.**